

Réserve - Objectif 2035

Les armées face aux défis



LIBRES PROPOS

À l'heure où il va quitter la présidence de l'UNOR, le LCL (R) Philippe Ribatto, dresse le bilan de ses actions et commente le monde de la réserve.

FOCUS

L'Organisation de Shanghai pour la coopération.

HISTOIRE

Légion étrangère : les 25 ans de la loi "par le sang versé".

SANTÉ • PRÉVOYANCE
PRÉVENTION • ACTION SOCIALE
SOLUTIONS DU QUOTIDIEN



Bien plus
qu'une mutuelle



Contre vents et marées, notre mission : LES PROTÉGER

Depuis toujours, les forces de Défense savent qu'elles peuvent compter sur nous en toutes circonstances. Aujourd'hui, elles nous font confiance en santé comme en prévoyance.

Pour tout savoir sur les solutions mises en place dans votre activité de réserve, scannez ce QR code.



PRÉVOYANCE-RÉSERVISTE

www.groupe-uneo.fr

Suivez-nous sur :    

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :
© STOCK.ADOBE.COM ET © DR

REVUE D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES (4 numéros/an)

Administration-rédaction :

12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Télécopie : 01 49 28 02 87
unor.dg@orange.fr
Site internet :
https://unor-reserves.fr

Directeur de la publication :

LCL (R) Philippe Ribatto,
Président de l'UNOR

Rédacteur en chef :

Lionel Pétillon
redacteur.unor@orange.fr

Abonnements :

Publicité :

Délégué général de l'UNOR
Tél. : 01 43 47 40 16
Tél. : 07 85 11 46 67
unor.dg@orange.fr

Dépôt légal :

4^e trimestre 2024
N° CPPAP : 0519 G 84894

Conception, réalisation et impression :

Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

6 Actualités

- EMA : un nouveau chef pour la réserve
- Les écoles de jeunes porte-drapeaux
- Assemblée nationale : six missions d'information
- Hommage au colonel (H) Hervé Théaudière et au PCSCN (R) Yves Lecointre

10 Actualités internationales

- Dialogue stratégique Europe-Japon
- Des ukrainiens formés en France

12 Cinq questions à....

- Le LCL (R) Philippe Ribatto

28 Associations nationales

- ANOLiR : des linguistes de réserve à Brest

31 Associations territoriales

- Le mot du lieutenant-colonel (R) Stéphane De Pauw, 1^{er} vice-président
- AOR Paris : Hommage au LCL (H) Paul Prieur
- AOR Lyon : Classe de défense et 7^e CMA
- AOR Picardie : Senlis honore ses Résistants
- AOR Calvados : Une journée Mémoire à Caen

36 Focus

- L'Organisation de Shanghai pour la coopération

38 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec un auteur : Thomas Hofnung
- Lu pour vous

48 Patrimoine

- Légion étrangère : les 25 ans de la loi "par le sang versé"

50 Publications officielles

15 Dossier Réserve opérationnelle : objectif 2035

- Les armées face aux défis
- Être à la hauteur de l'ambition
- Les effectifs en ligne de mire
- Les recommandations du Haut Comité



© DR

ACTIVITÉS

4^e TRIMESTRE 2024

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

10 OCTOBRE

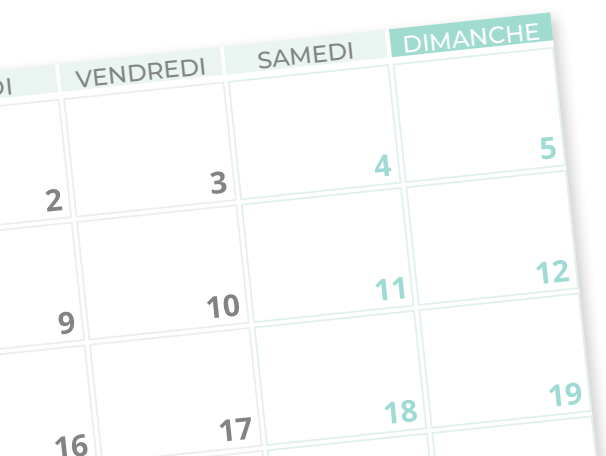
- 2 octobre Réactivation de l'UNOR Jeunes.
- 16 octobre Colis de Noël pour les soldats en OPEX (association Solidarité & Défense).
- 17 octobre Rencontre avec l'ancien délégué général de l'UNOR, Jean Giacomazzo.
- 18 octobre Déjeuner avec le président de l'ASUNOR.
- 23 octobre Conférence de l'AOR de Paris.

11 NOVEMBRE

- 12 novembre Participation des associations de l'UNOR aux rencontres de la Garde nationale 2024.
- 28 novembre Entretien avec le président de la Région UNOR PACA.
- 29 novembre Entretien avec la FdRBW, et centenaire de l'Association des officiers de réserve des corps de l'armement.
- 30 novembre Second conseil d'administration de l'UNOR et de l'ASUNOR, et ravivage de la Flamme avec les associations aéronautiques.

12 DÉCEMBRE

- 4 décembre Conférence de l'AOR de Paris par le GCA Marc Ollier, inspecteur des armées.
- 5 décembre Cérémonie nationale à l'Arc de Triomphe.
- 9 décembre Entretien avec le GDI Guillaume Le Segretain du Patis, chef de la division « cohésion nationale » de l'EMA.
- 12 décembre Bureau national de l'UNOR.
- 18 décembre UNOR Île-de-France : conférence de M. J-L Thiériot, ministre délégué auprès du MINARMAC.
- 20 décembre Entretien avec le président national de l'UNC.



LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVES ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES (2017-2025)

MES CHERS CAMARADES,

C'est avec émotion que je rédige mon dernier éditorial d'*Armée & Défense*. Dans le respect de nos statuts, je terminerai mon second mandat, à l'assemblée générale du 29 mars 2025. Une dernière fois, mes chers camarades, je tiens à vous dire combien j'ai aimé être à votre service, au service des réserves et de nos institutions. Pour cette nouvelle année qui démarre, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussites dans l'accueil de nos jeunes camarades dans nos associations.

Si je regarde mes deux mandats à travers l'intitulé de notre ministère, souvenons-nous...

En 2017, avec la nomination de l'éphémère ministre Sylvie Goulard à laquelle succède Florence Parly, le ministère de la Défense devient celui des Armées (MINARM). Trois ministres de la Défense (et non des Armées) ont déjà vu leur titre prolongé par celui des Anciens combattants : Michèle Alliot-Marie (2002), Alain Juppé (2010-2011) et Gérard Longuet (2011-2012).

Lors de l'annonce du gouvernement Barnier, le MINARM a modifié sa dénomination pour devenir le ministère des Armées et des Anciens combattants, et le 27 septembre 2024, Jean-Louis Thiériot est nommé ministre délégué en charge des Anciens combattants et de la Mémoire, auprès du MINARMAC.

En 2024, l'UNOR a consolidé sa position d'interlocuteur solide auprès des institutions militaires et autorités civiles en charge de la réserve militaire.

Outre les succès de la Marche de Nimègue, notons des moments forts, comme la création d'un solide groupe de représentants motivés de l'UNOR au sein des implantations géographiques de la commission Armées Jeunesse, le renouvellement des responsables de l'UNOR Jeunes avec Maxime et Guillaume.



En interne, nous avons choisi une gestion plus proche des Régions, tout en maintenant une participation constructive et permanente, auprès des institutions. Nous avons maintenu nos relations au plus haut niveau avec nos partenaires comme Solidarité & Défense, GMF, Unéo et TEGO.

Nous avons participé à la mise à l'honneur des réserves, organisée par le ministre des Armées (pour la seconde année) aux Invalides le 3 juillet et initié des relations de proximité avec le nouveau général en charge de la cohésion nationale (DIAR), et accompagné la Journée de la Garde nationale, le 12 novembre.

Notre objectif reste de :

- Promouvoir l'intérêt des réservistes auprès des institutions et du monde civil ;
- Poursuivre l'œuvre centenaire commencée après la Première Guerre mondiale (fédérer, rayonner, agir) ;
- Conserver la qualité de notre journal *Armées & Défense*, afin de mieux rayonner ;
- Fédérer les associations affiliées et les initiatives locales en vue de participer :
 - aux réflexions sur la réserve, à des groupes de travail pilotés par l'UNOR ;

- financièrement par le règlement de la quote-part de cotisation ;
- à nourrir en ressources humaines les postes à responsabilité régionale et nationale

En ce début d'année, je souligne l'extraordinaire dynamisme intérieur de l'Union, présenté lors du second conseil d'administration. En effet, nous avons accueilli deux nouveaux présidents d'associations nationales et renouvelons cinq présidents de régions.

J'adresse mes plus vifs remerciements aux anciens et souhaite la bienvenue aux nouveaux présidents des conseils de régions d'Île-de-France, d'Aquitaine, de Poitou-Charentes, de Rhône-Alpes, et de Haute-Normandie. Ces nouveaux arrivants incarnent une nouvelle signature d'implication et de rayonnement !

Au-delà de la mécanique satisfaisante de ROC ou de la suppression des grades honorifiques des RCDS, c'est sur la base des préoccupations de la vie opérationnelle, de la protection, et de la prévoyance de nos camarades de réserves, que nous remettons un "livre blanc de la réserve" à Monsieur le ministre des Armées, au 1^{er} trimestre 2025.

Belle année à tous les réservistes, longue vie à l'UNOR et vive la France ! ■

INTERACTIVITÉ **Armée & Défense**
avec votre revue Réserves et Nation

 Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet :
des documents,
des informations
et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>



LE GÉNÉRAL HUBERT BONNEAU, ancien patron du GIGN, et jusqu'alors commandant de la région de gendarmerie de Bretagne, a été nommé directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN) par décision du Conseil des ministres du 31 octobre 2024.

LA FRANCE devrait disposer de 12 systèmes sol-air moyenne portée nouvelle Génération (SAMP/T NG) en 2035, lui permettant ainsi de faire progresser sa défense aérienne et antimissile.

LA MÉDAILLE D'OUTRE-MER, sans agrafe, est étendue à l'ensemble des services militaires accomplis sur le territoire national, en dehors du territoire européen de la France (décret n° 2024-927 du 10 octobre 2024).

LE 5^e RÉGIMENT ÉTRANGER, surnommé régiment du Tonkin, a été récréé le 1^{er} juin 2024 par changement de dénomination du Détachement de Légion étrangère de Mayotte (DLEM). Le 5^e RE, créé en 1930, avait été dissous le 30 juin 2000. De fait, l'étendard du 2^e REC, mis à la garde du DLEM, est rendu au Service historique de la Défense.

LE GDA FRANÇOIS LE-COINTRE, grand chancelier de la Légion d'honneur, a reçu le grand prix littéraire de l'armée de Terre Erwan Bergot pour son ouvrage *Entre Guerres*. Ce prix récompense une œuvre grand public illustrant l'engagement au service de la France et les valeurs militaires.

ACTUALITÉS

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES

UN NOUVEAU CHEF POUR LA RÉSERVE

Le GDI Guillaume Le Segretain du Patis a été nommé chef de la division "cohésion nationale" de l'État-major des armées, à compter du 1^{er} octobre 2024.

La division "cohésion nationale" qui remplace la délégation interarmées aux réserves (DIAR), a été créée le 1^{er} août 2023. Elle est « *en charge à la fois de la réserve, de la politique des réserves et de la jeunesse, ainsi que des relations avec l'Éducation nationale et les entreprises* », rappelait son ancien chef, le GBR Frédéric Barbry, désormais divisionnaire et chef d'état-major du commandement de la force et des opérations terrestres.

Nommé en octobre dernier, le général de division Guillaume Le Segretain du Patis son successeur, a consacré l'essentiel de sa carrière à deux domaines spécifiques, le renseignement et les forces spéciales. Ce Saint-cyrien a notamment servi au 13^e régiment de Dragons parachutistes (chef d'équipe de recherche, officier opérations, commandant d'unité puis chef du bureau opérations) et en devient le chef de corps de 2011 à 2013.

DE LA DRSD AU CAST

Chef de section synthèse à l'EMAT (2013), puis auditeur à l'IHEDN et au CHEM (2014), il assure à compter de 2015 les fonctions de sous-directeur

LE MINISTÈRE A CHANGÉ DE NOM

Le MINARM a changé d'appellation à l'occasion de la nomination du gouvernement Barnier en septembre dernier. Le ministère des Armées s'appelle en effet depuis cette date le ministère des Armées et des Anciens combattants (MINARMAC).



Le GDI Guillaume Le Segretain du Patis.

contre ingérence à la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD). En 2017, il assure la coordination des services de renseignement et la conduite des dossiers "réservés" au profit du ministre des Armées. Commandant en second des Forces spéciales terre (2020), chef d'état-major à la DRSD (2021), il prend en 2022 le commandement des Forces spéciales terre et en assure en 2024 la transformation en un Commandement des actions spéciales Terre (CAST). Il est affecté le 1^{er} août 2024 au Commandement du Combat Futur (CCF) puis prend la direction de la division "cohésion nationale" de l'État-major des armées. ■

ACTUALITÉS

TRANSMISSION

LES ÉCOLES DE JEUNES PORTE-DRAPEAUX

**Vous avez entre 13 et 18 ans ? Et si vous deveniez
porte-drapeau lors des cérémonies aux côtés
des grands anciens ?**

Les porte-drapeaux sont des piliers des cérémonies patriotiques et mémorielles. Atteints par la vieillesse, ils sont malheureusement de moins en moins nombreux lors des commémorations. Face à ce constat, l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) a lancé le concept de l'École de jeunes porte-drapeaux (EJPD).

La formation gratuite s'adresse à tous les jeunes volontaires de 13 à 18 ans (parfois même jusqu'à 20 ans). Cette initiative qui est d'abord motivée par la nécessité d'assurer la relève des grands anciens, a également pour objectif de favoriser la transmission tant des valeurs de la République que de la Mémoire.

UNE FORMATION EN TROIS MODULES

La formation des jeunes porte-drapeaux se décompose en trois phases :

- un premier module théorique rappelant les fondamentaux : les grands conflits contemporains, les dates des cérémonies commémo-

ratives, les valeurs républicaines, l'historique du drapeau français, etc. ;

- un deuxième module, dit « cérémonie blanche », axé sur la pratique : les jeunes s'exercent au maniement du drapeau avec leur parrain (porte-drapeau titulaire), à la déambulation « au pas » et au déroulé d'une cérémonie en taille réelle face au monument aux morts ;

- un troisième module : participation à une vraie cérémonie commémorative.

UN RÔLE À JOUER POUR LES RÉSERVISTES

Ces écoles dont le programme s'étale sur quelques demi-journées seulement, sont fondées dans les départements et les villes par deux acteurs essentiels, à savoir la représentation locale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) et la délégation militaire départementale (DMD).

Cette action peut dans certains endroits être également soutenue, par exemple, par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), les municipalités et les Conseils.

De tels projets s'appuient sur les actions bénévoles des représentants des associations patriotiques locales ou bien des associations de réservistes opérationnels et citoyens.

À l'issue de la formation, les jeunes porte-drapeaux sont habilités à porter les étendards et drapeaux aussi bien des associations d'anciens combattants ou de réservistes par exemple, que ceux des ordres nationaux ou d'associations mémorielles. ■



Séance d'entraînement des « élèves » l'École de jeunes porte-drapeaux de Dijon au cœur de la caserne Vaillant.

© onac-vg.fr



L'AAE a célébré en octobre les 30 ans du Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA). À cette occasion a été créée une nouvelle unité : le Centre Air de planification et de conduite des opérations et de défense aérienne.

UN MÉMORIAL aux victimes du Viet-Minh a été inauguré le 5 octobre 2024 à Morsang-sur-Orge (91). Il rend hommage aux 40 000 prisonniers de guerre de l'armée française (métropolitains, légionnaires, africains, nord-africains et indochinois) et de l'armée vietnamienne, morts dans les camps du Viet-Minh durant la guerre d'Indochine. Entre 1945 et 1954, le corps expéditionnaire français en Extrême Orient comptait jusqu'à 260 000 hommes, dont 83 300 ont été tués lors du conflit.

LA GARDE NATIONALE CHANGE DE SITE

Le site Internet de la Garde nationale devient le site du Secrétariat général de la Garde nationale, un sous-site de celui du ministère des Armées et des Anciens combattants.

Bénéficiant de la charte graphique du site Internet du MINARMAC, le nouveau site de la GN s'adresse autant aux volontaires (futurs réservistes) qu'aux employeurs (futurs partenaires).

Gageons que cette nouvelle mouture saura répondre au questionnement et aux besoins concernant la réserve en parvenant à maintenir les informations à jour.

defense.gouv.fr/garde-nationale

LA MARINE a réceptionné son 3^e sous-marin de type *Suffren* le 16 novembre 2024. Il s'agit du sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) *Tourville*.

UNE 57^e AGRAFE de spécialité (« Monde combattant ») pour la Médaille de la défense nationale (Arrêté du 28 novembre 2024) : celle-ci s'adresse aux « *civils ayant rendu des services particulièrement honorables à la défense de la France ou à ses armées* ».

LE GÉNÉRAL (2S) Jean-Claude Coullon, premier commandant de la Légion étrangère (COM.LE) en 1984, est décédé le 27 novembre 2024. Il est notamment à l'origine du *Code d'honneur* du légionnaire, de l'institution d'un président des sous-officiers de la Légion étrangère et a œuvré pour faire voter la loi « Par le sang versé ».

DÉCÈS DU GÉNÉRAL ROQUEJEOFFRE

Le général d'armée Michel Roquejeoffre, né en 1933, s'est éteint le 18 octobre 2024. Alors qu'il commandait la Force d'action rapide (FAR), il avait pris la tête des forces françaises de l'opération *Daguet*, du 17 septembre 1990 au 28 avril 1991, pendant la guerre du Golfe. Issu de Saint-Cyr, il avait débuté sa carrière militaire dans le génie parachutiste et servi en Algérie. Le général Roquejeoffre, Grand'Croix de la Légion d'honneur, avait été admis en deuxième section des officiers généraux en décembre 1993.

ACTUALITÉS

ASSEMBLÉE NATIONALE

SIX MISSIONS D'INFORMATION

La Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale a créé six missions d'information.

Les domaines de compétence de la commission de la Défense nationale et des forces armées sont l'organisation générale de la défense, les liens entre l'armée et la Nation, la politique de coopération et d'assistance dans le domaine militaire, les questions stratégiques, les industries de défense, les personnels civils et militaires des armées, la gendarmerie, la justice militaire et les anciens combattants. À ce titre, la Commission a créé le 27 novembre six missions d'information, dont trois missions flash :

- Mission d'information « *Recrutement et fidélisation : gagner la bataille des ressources humaines du ministère des Armées et des Anciens combattants* » (rapporteurs Caroline Colombier, RN et Loïc Kervran, Hor). Cette mission d'information constitue en fait la reprise d'une mission débutée sous la précédente législature et interrompue par la dissolution du 9 juin 2024.
- Mission d'information « *Masse et haute technologie : quels équilibres pour les équipements militaires français ?* » (rapporteurs Thomas Gassilloud, EPR et Damien Girard, EcoS).
- Mission d'information « *L'opérationnalisation de la nouvelle fonction stratégique influence* » (rapporteurs Natalia Pouzyreff, EPR et Marie Récalde, SOC).
- Mission flash « *Les satellites : applications militaires et stratégies industrielles* » (rapporteurs Arnaud Saint-Martin, LFI-NFP et Corinne Vignon, EPR).
- Mission flash « *L'artillerie à l'aune du nouveau contexte stratégique* » (rapporteurs Matthieu Bloch, UDR et Fabien Lainé, DEM).

- Mission flash « *La sensibilisation de la jeunesse à l'esprit de défense (journée défense et citoyenneté, journée défense et mémoires nationales...)* » (rapporteurs Frédéric Boccaletti, RN et Alexandra Martin, DR).



Logo de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale.

INFORMATION VERSUS FLASH

Les missions d'information « sont constituées par les commissions permanentes pour étudier un sujet, préparer l'examen d'un texte ou contrôler l'application d'une loi adoptée », rappelle l'Assemblée nationale. « Elles sont confiées à un ou plusieurs députés et se concluent par la présentation d'un rapport d'information ». Les travaux peuvent s'étaler sur plusieurs mois. C'est notamment ces délais parfois longs qui différencient les missions d'information des « mission flash ». Les travaux d'étude de ces dernières sont plus courts d'une part, et se caractérisent aussi par l'éclairage qu'ils apportent généralement rapidement à un sujet d'actualité d'autre part. ■



ACTUALITÉS

HOMMAGES

A DIEU
HERVÉ ET YVES

L'UNOR a la douleur d'annoncer le décès de deux de ses membres fidèles et historiques dont l'un de ses anciens présidents.

Le colonel (H) Hervé Théaudière nous a quitté le 9 octobre 2024 à l'âge de 80 ans. Il avait présidé l'UNOR entre 1998 et 2004 et avait occupé également dans ce laps de temps la fonction de membre du conseil restreint du Conseil supérieur de la réserve militaire.



Le colonel (H)
Hervé Théaudière.

À l'issue de son service national, Hervé Théaudière avait été affecté dans différentes unités dont le 114^e régiment d'infanterie divisionnaire (Poitiers), la 102^e division d'infanterie (Versailles). Il avait aussi servi à l'état-major de la Force d'action rapide (FAR) à Maisons-Laffitte et à l'état-major de la force (EMF) n° 2 de Nantes. Hervé Théaudière avait exercé de nombreux postes et notamment celui de conseiller réserve et de chef de bureau communication réserve.

Parallèlement, Hervé Théaudière s'investissait dans les associations patriotiques. Commissaire général du 55^e congrès de l'UNOR à Paris en 1987, il présida de 1991 à 1998 l'Association

des officiers de réserve de l'artillerie et, pendant la même période, l'Association nationale des officiers de réserve de l'armée de terre.

LE PHARMACIEN
YVES LECOINTRE

Le pharmacien chef des services de classe normale (R) Yves Lecointre nous a quitté à l'âge de 69 ans, le 26 octobre 2024. Riche d'une expérience opérationnelle, il avait en effet participé à trois reprises à l'opération *Barkhane* au sein de l'Unité de distribution en produits de santé (UDPS) *Épervier* de N'Djaména.

Le PCSCN (R) Lecointre était pharmacien référent du 16^e CMA de Brest depuis 2020. Il était aussi premier vice-président du conseil départemental de l'ONAcVG de Seine-et-Marne, délégué de l'ANOPEX 76, président des Anciens combattants de la commune de Veules-les-Roses (76) et coordonnateur régional des réserves opérationnelles et citoyennes région santé Ouest depuis 2015.



Le PCSCN (R)
Yves Lecointre.

L'ARMÉE DE TERRE a lancé en septembre 2024 (et pour 4 ans) sa nouvelle campagne de recrutement avec pour slogan « *Peux-tu le faire ?* ».

Objectif : recruter chaque année 16 000 soldats d'active et 5 000 réservistes.

À L'HONNEUR : pour la première fois de l'Histoire, la médaille de la Défense nationale, échelon bronze, a été décernée à des chevaux de la Garde républicaine le 11 novembre dernier.

Fly de Vesquerie, Dicton de Vesquerie, Dallonne des Dunes et Fast du Pré s'étaient distingués lors des Jeux olympiques de Paris 2024.

LA PREMIÈRE prise d'alerte nucléaire pour les Forces aériennes stratégiques a eu lieu il y a 60 ans, le 8 octobre 1964. Les FAS avaient été créées le 14 janvier 1964.

UN RAFALE MARINE a ravitaillé pour la première fois un avion de transport A400M Atlas en vol grâce à la NAcelle de RAVitaillement Nouvelle Génération [NARANG].

L'ARMÉE DE L'AIR et de l'Espace a créé un nouveau galon pour distinguer ses militaires du rangs possédant le brevet supérieur de technicien (BST).

Les fourreaux d'épaules se distinguent par une soutache dorée valorisant « *l'attribution du Brevet supérieur de technicien en tant qu'étape déterminante [du] parcours professionnel* », et des brisques d'ancienneté « *témoins d'expérience et de fidélité* ».

L'UNOR adresse ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches. ■

GABON & CÔTE D'IVOIRE :

les détachements de liaison interarmées (DLIA) au Gabon et en Côte d'Ivoire ont été créés le 15 septembre 2024, respectivement à Libreville et à Abidjan.

Ces DLIA français sont notamment chargés d'assurer le commandement local et le soutien des forces françaises stationnées dans sa zone de responsabilité, tant permanentes que ponctuelles.

LE PORTUGAL devrait faire l'acquisition de 36 exemplaires du Camion équipé d'un système d'artillerie (CAESAr) auprès de KNDS France.

CaMo, le programme Capacité Motorisée, est un partenariat stratégique binationnel entre la France et la Belgique entré en vigueur en 2019.

Il consiste à développer l'interopérabilité de la mobilité terrestre des deux pays, notamment au travers du programme SCORPION.

SUISSE : la commission des finances fédérales estime que l'armée suisse devrait recevoir 530 M de Francs de plus en 2025 dans le but de tenir l'objectif d'un budget de la défense à 1% du PIB.

LE CANADA a approuvé un crédit spécial 2,3 M € pour les « *fonds destinés aux distinctions honorifiques nationales visant à souligner la transition de la Couronne au Canada* », autrement dit pour la remise de 30 000 médailles à des Canadiens « remarquables », en l'honneur de l'arrivée de Charles III sur le trône d'Angleterre.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

GÉOPOLITIQUE

DIALOGUE STRATÉGIQUE
EUROPE-JAPON

Tokyo a accueilli le 1^{er} novembre dernier le premier dialogue stratégique Union européenne-Japon. Ce fut l'occasion d'annoncer un partenariat en matière de sécurité et de défense.



Le Japon est le premier pays de l'Indo-Pacifique à adopter un tel cadre politique pour renforcer la coopération en matière de sécurité et de défense avec l'Union européenne», a annoncé le service diplomatique de l'Union européenne.

Cet accord de partenariat stratégique « *définira, rationalisera et renforcera la coopération et le dialogue bilatéraux dans des domaines clés tels que la sécurité maritime, la participation aux missions et aux opérations de l'UE en matière de sécurité et de défense spatiales, les cyberquestions, la manipulation et l'interférence de l'information à l'étranger (FIMI) et la désinformation, la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération et le désarmement, et les initiatives de défense et l'industrie, entre autres.* »

Cet accord de partenariat stratégique devait entrer en vigueur officielle à la fin de l'année 2024, à la suite de sa ratification par les 27 États membres de l'UE.

LES RELATIONS FRANCE-JAPON

Seul pays européen riverain de l'Indopacifique, la France entretient un partenaire stratégique avec le Japon depuis 1995, transformé en « *partenariat d'exception* » en 2013.

Dernière étape de cette relation privilégiée entre les deux États : le lancement, le 2 mai 2024, de négociations sur un accord d'accès réciproque (RAA) entre les armées japonaise et française.

Ce rapprochement entre les deux Nations s'est récemment matérialisé par des exercices d'interopérabilité terre (*Brunet-Takamori*), mer (*Oguti-Verny, Lapérousse, Croix du Sud,*



© stock.adobe.com

Marara) et air (*AsterX, Pégase*) ou bien encore dans le cadre de l'opération onusienne *Enforcement Coordination Cell*.

ET AVEC LE RESTE DU MONDE

Si le Japon entretient une relation militaire soutenue avec les États-Unis (achat de matériel et récemment rapproché en 2022 de l'Australie et le Royaume-Uni avec la signature d'accord d'accès réciproque.

Le Japon travaille en outre depuis peu sur un projet de nouvel avion de combat avec le Royaume-Uni et l'Italie. ■

SÉCURITÉ MARITIME

L'UE et le Japon approfondiront leurs échanges sur la sécurité maritime, en vue de promouvoir une architecture de sécurité maritime régionale ouverte et fondée sur des règles, y compris des lignes de communication maritimes sécurisées et des libertés de navigation et de survol, conformément au droit international.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

FORMATION

DES UKRAINIENS
FORMÉS EN FRANCE

Depuis début septembre, la France forme sur son sol 2 300 soldats ukrainiens qu'elle équipe aussi en matériel.

La France contribuera à la formation de soldats ukrainiens. Le président de la République l'avait annoncé en juin 2024 au Président ukrainien lors de sa venue en France à l'occasion des commémorations du 80^e anniversaire du débarquement en Normandie.

1 500 INSTRUCTEURS
FRANÇAIS

Le 9 septembre, Emmanuel Macron se rendait sur le camp militaire du Grand Est pour rencontrer ces 2 300 militaires ukrainiens de la brigade Anne de Kyiv qui compte au total 4 500 soldats.

Si plus de 2 000 hommes, « soit l'état-major, trois bataillons d'infanterie avec leurs appuis (génie, artillerie, surveillance sol-air et reconnaissance) » selon BFMTV, sont en effet formés en France par environ 1 500 militaires français de l'armée de terre, le reste de la brigade serait formé en Ukraine par des Ukrainiens.

DANS LES CONDITIONS
DU RÉEL UKRAINIEN

« La France renforce la formation des forces ukrainiennes en adoptant une approche intégrée, combinant plusieurs types de compétences militaires et d'encadrement, indique le ministère des Armées.

Ce programme, développé en concertation avec les Ukrainiens, vise à offrir une formation au plus proche des conditions réelles de combat. »

Pour mener à bien cette instruction, « les infrastructures et exercices de combats ont ainsi été réalisés pour correspondre aux attentes et besoins des Ukrainiens, précise encore le ministère, à partir de leurs retours d'expérience sur le terrain ».



© État-major des armées

Dans un camp du Grand Est de la France : phase de formation de 2 300 soldats ukrainiens.

Dans ce camp du Grand Est dont la géolocalisation doit demeurer confidentielle, il a ainsi été procédé à la « création de réseaux de tranchées et environnement de combat en conditions réelles avec le stress, le bruit et le déploiement de drones » !

ÉQUIPEMENT, MUNITIONS
ET SOUTIEN

Cette formation inclut également l'équipement, les munitions et le soutien, indique encore le communiqué du ministère des Armées et des Anciens combattants qui ne dévoile pas par ailleurs ni le coût de cette formation ni son mode de financement.

« Au terme de celle-ci, ajoute le MINARM sans en dévoiler la date, la brigade ukrainienne devrait être pleinement opérationnelle et équipée de 128 véhicules de l'avant blindé, 18 canons Caesar, 18 blindés de reconnaissance AMX 10RC, 10 camion TRM ainsi que 20 postes Milan. »

Depuis 2022, plus de 15 000 soldats ukrainiens ont été formés par la France selon le ministère des Armées et des Anciens combattants. ■



LA CHINE a déployé pour la première fois, en sept.-oct. derniers, des groupes aéronavals constitués autour des deux porte-avions (le CNS Liaoning et le CNS Shandong) dans le cadre d'un exercice en mer de Chine méridionale.

LA CROATIE devrait faire l'acquisition de 50 chars Leopard 2A8 auprès de l'Allemagne. Ces blindés sont destinés à remplacer les vieux chars de combat yougoslaves 70-M84, d'origine soviétique.

LE TCHAD a annoncé le 28 novembre 2024, mettre fin à l'accord de coopération en matière de défense signé avec la France en 1976, révisé en 2019.

L'US SOCOM, commandement américain des opérations spéciales, a commandé dix robots NERVA-LG à KNDS France Robotics. Ces minirobots de 5 kg servent à collecter des informations grâce à leurs caméras et au micro embarqués.

LE ROYAUME-UNI
N'EST PAS
PRÊT À SE BATTRE

« Le Royaume-Uni, à l'instar de nombreux autres pays, est [...] prêt à mener des opérations militaires. Ce à quoi nous ne sommes pas prêts, c'est à nous battre, a déclaré John Healey, ministre britannique de la Défense, dans les colonnes du journal The Telegraph, le 24 octobre 2024.

« Si nous ne sommes pas prêts à nous battre, nous ne sommes pas en mesure de dissuader les autres ».

Source : opex360.com

5 QUESTIONS À...

PROPOS RECUEILLIS PAR LIONEL PÉTILLON

LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO,
PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR DE 2017 À 2025

UN BON BILAN DANS L'ACTION

Après huit années passées aux commandes nationales de l'UNOR, le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto s'apprête à passer le flambeau. Il dresse le bilan de ses actions aux profits de notre Union et commente le monde de la réserve de manière plus générale.

Ces huit années furent un moment intense de hautes responsabilités, personnelle et collective. Je tiens tout particulièrement à remercier les présidents des associations nationales de l'UNOR^[1], des régions et de toutes les AOR départementales, de m'avoir soutenu et guidé dans mes réflexions. Sans oublier ceux qui m'ont aidé et rejoint, et avec qui j'ai partagé les visions stratégiques de l'Union.

Ces huit années ont été l'occasion de rencontrer nos autorités de tutelle, politiques, civiles et militaires, pour exposer nos attentes, et répondre aux sollicitations de vos associations. La multitude d'événements témoigne de votre vitalité sur le terrain !

Il reste à mon successeur, des défis à relever, tout en sachant renouveler de nouvelles relations institutionnelles.

[Vous quittez la présidence de l'UNOR à l'Assemblée générale du samedi 29 mars](#)

[2025, après avoir effectué deux mandats. Quels sont vos succès et vos regrets par rapport à notre Union après ces huit années aux commandes ?](#)

C'est avec fierté que je présente ainsi mon bilan :

■ Sur le plan international : président de la délégation française de la CIOR jusqu'en 2021, j'ai renouvelé et fait vivre nos partenariats avec les associations de réservistes européens. Grâce au sérieux travail d'une équipe de l'UNOR, les Marches de Nimègue organisées pour les militaires d'active et de réserve, sont un succès.

■ Sur le plan national : j'ai dialogué avec l'ensemble des D.RES, aux grés des mutations, et suis devenu progressivement un interlocuteur privilégié des généraux DIAR^[2]. Un partenariat a été signé avec la Garde nationale, notamment pour le soutien aux « Journées nationales du réserviste », successives.

Enfin, dès 2021, j'ai orchestré, avec une

équipe sélectionnée, la préparation du Centenaire de l'UNOR. Clôturé par un colloque, il fut poursuivi par notre intense participation, au groupe de travail sur l'avenir des réserves opérationnelles, présidé par le ministre des Armées.

Tout au long de mon mandat, j'ai favorisé l'intégration dans nos instances, des réservistes *ab initio* et des femmes. Je n'ai jamais voulu travailler seul, et j'ai choisi une équipe de salariés et de bénévoles, à qui j'ai beaucoup demandé, je le sais ! Qu'ils en soient ici chaudement remerciés.

[Vous avez présidé le centenaire de l'UNOR en 2022. Que retenir de ce moment symbolique ?](#)

Grâce aux 70 cérémonies du Centenaire sur tout le territoire national, j'ai pu rencontrer des « Anciens » qui continuent à porter le drapeau et ceux qui assurent la relève.

Je suis très enthousiaste, en me souvenant des jeunes rencontrés dans la Meuse, les

^[1] ANRAT, ANORAAE, ACORAM, GORSSA, ANORSCA, UNPRACSEO, R.E.S.GEND.

^[2] Délégué interarmées aux réserves, devenu délégué à la cohésion nationale auprès du CEMA.

Alpes, ou à Notre-Dame-de-Lorette... l'avenir de l'UNOR est dans nos rangs !

Cet anniversaire nous a permis de nous retrouver avec le soutien réitéré du Haut commandement et du ministre des Armées.

Le colloque final du 17 novembre 2022 fut consacré à la restructuration de nos associations, dans un but d'efficience, et de participation dans le monde de la Défense de demain.

En effet, nous assistons actuellement au réveil de la Nation face à de nouvelles menaces (vague d'attentats, crise sanitaire) et à une réponse par l'implication d'une réserve territoriale de masse, et de son doublement décidé par le chef des armées.

Nous devons donc accueillir et accompagner ce vivier national prêt à s'engager et être le partenaire de nos autorités pour préparer la Nation, tout en assurant la reconnaissance de nos réservistes.

Les « revendications » des réservistes de l'après Grande Guerre, fondateurs de l'UNOR, sont-elles différentes de celles des réservistes d'aujourd'hui ?

L'UNOR n'est pas (et ne sera pas) un syndicat. Cependant, nos membres pointent, çà et là, des dysfonctionnements et imperfections au quotidien, dans leurs ESR.

Les revendications, si on peut employer ce terme, des officiers de complément étaient, à l'époque de 1922, d'obtenir la même considération que leurs camarades d'active, de la part de la Nation pour laquelle ils avaient combattu ensemble.

Les attentes d'égalité de traitement sont toujours présentes, même si le contexte est différent. En 2024, nombre d'entre nous apportent des connaissances et des idées complémentaires à celles de nos camarades d'active, ce qui est normal. Nous sommes des compléments de l'active, et le levain pour conserver l'esprit de Défense dans la Nation. Ce rôle est rempli par l'ensemble des catégories de réservistes (opérationnels RO1 et RO2, opérationnels spécialistes ROS et réserve citoyenne avec l'ensemble de leur famille).

Au 1^{er} trimestre 2025, l'UNOR adressera au ministre des Armées, son *Livre Blanc* sur

les Réserves, pour finir d'être encore considérés comme des « intérimaires » mot employé dans le rapport du HCECM^[3] ! Nous y développerons les thèmes de la crédibilisation de notre statut de réserviste : le recrutement (3 défis majeurs : la formation, l'emploi, la reconnaissance souvent observée sous la forme de récompenses), et la proposition d'un parcours de carrière sous-abordé par l'avancement, sans oublier la prévoyance, et la protection des RO1.

L'UNOR demande qu'il soit redéfini et donné, en 2025, un véritable statut aux réservistes : simple, clair, identifié et surtout qu'il soit appliqué.



Le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto.

Selon vous, l'institution militaire prend-elle suffisamment en compte les avis, les remarques, etc. que peuvent leur soumettre les associations de réservistes et l'UNOR en particulier ?

Alors je répondrais que le défaut de prise en compte n'est pas de la part de l'institution militaire, proprement dite, mais du monde civil (politiques et institutionnels). En effet, les *Livres blanc* (2008, 2013 et 2023) et la LPM mettent en lumière l'importance stratégique des réserves militaires et appellent à des actions concrètes pour améliorer leur efficacité et leur intégration dans le dispositif de défense nationale, mais les moyens n'y sont pas ! Le rapport du HCECM pointe d'ailleurs les écueils auxquels les réservistes sont confrontés.

Les objectifs de doublement des réserves pour arriver à 100 000 réservistes en 2035, ne seront atteints aux dates fixées, que si les moyens budgétaires sont au ren-

dez-vous et si est opérée une clarification de la gouvernance des réserves au sein des armées.

Il est indispensable de travailler également avec les instances civiles à l'augmentation du nombre de jours que l'employeur doit accorder obligatoirement au réserviste. En contrepartie, les entreprises pourraient-elles se voir accorder un avantage supplémentaire (crédit d'impôt, allègement de l'impôt sur les sociétés... ?).

En l'état actuel du statut du réserviste, le risque est réel que les forces armées ne disposent pas du nombre de réservistes dont elles ont besoin, ceux-ci n'étant pas disponibles ou ne l'étant pas suffisamment au regard des besoins de l'autorité militaire.

Selon vous, dans l'objectif de construire une réserve de masse à l'horizon 2035, qu'est-ce que l'institution militaire doit apporter et garantir aux réservistes déjà en poste et aux futurs volontaires ?

Pour que la réserve soit une réelle force dans la Force, il faut impérativement accorder un accompagnement de la carrière du réserviste, adapté à leurs particularités de civils. Effectivement, aujourd'hui, nombre de nos jeunes camarades, formés, abandonnent la réserve, déçus, en grande partie en raison des contingences quotidiennes.

Il est clairement nécessaire d'accélérer le versement des soldes en OPEX ou missions longues, puisque le réserviste est en congés sans salaire. Or, sa famille doit vivre et faire face aux échéances. Même si l'immense majorité des réservistes s'engage pour le drapeau et les valeurs qu'il représente, il faut vivre !

Sécurité juridique (emploi, mobilisation) et flexibilité opérationnelle doivent permettre aux employeurs de libérer leurs salariés et leurs fonctionnaires à l'instar des pompiers volontaires, omniprésents sur le front des incendies. Ce qui est possible pour la sécurité civile doit l'être pour les intérêts vitaux de notre pays.

Si mon successeur à la tête de l'UNOR le souhaite, je mettrai d'ailleurs à son service mon dynamisme pour l'aider dans cette mission. ■

© Philippe Ribatto

^[3] Haut comité d'évaluation de la condition militaire.

Armée & Défense

Réserve et Nation



ABONNEZ-VOUS

À LA REVUE DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS, CITOYENS OU HONORAIRES

4 NUMÉROS PAR AN

(18 € si vous
êtes membre
d'une association
de réservistes
affiliée à l'UNOR)

POUR
20€
SEULEMENT

La revue *Armée & Défense* est une
publication de l'UNOR, l'Union
nationale des officiers de réserve
et des organisations de réservistes.

<https://unor-reserves.fr>



Renseignements et abonnements :
dg-unor@orange.fr

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE : OBJECTIF 2035

LES ARMÉES FACE AUX DÉFIS

En juillet dernier paraissait le 18^e rapport du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire avec, pour thématique unique, les réserves : une grande première et un travail d'une rare objectivité.

Le rapport du Haut Comité – organisme composé de dix personnalités indépendantes et bénévoles – est une bonne nouvelle pour les réservistes opérationnels. Il a en effet la qualité de dresser un bilan très proche des réalités du terrain et le mérite de dispenser le lecteur d'ennuyeux éléments de langage et d'autosatisfaction.

Alors que l'annonce de porter les effectifs de la réserve opérationnelle à 105 000 hommes et femmes à l'horizon 2035 est dans tous les discours, le Haut Comité pose avec intelligence un regard sans concession et objectif, tant sur les illusions de la réserve d'aujourd'hui que sur les attentes de celle de demain. « *L'étude a révélé la très grande diversité des réservistes et les tables rondes ont été l'occasion de rencontrer des volontaires dont la motivation et l'engagement forcent l'admiration* », signale le HCECM. « *Au final, cet examen conduit le Haut Comité à soulever des questions et à émettre plusieurs recommandations* ». Notre dossier vous propose une synthèse de celles-ci, recensées au fil des 216 pages de ce rapport. ■



RÉSERVE OPÉRATIONNELLE : OBJECTIF 2035

ÊTRE À LA HAUTEUR DE L'AMBITION

Pour atteindre l'objectif du doublement de ses effectifs en 2035, la réserve de demain doit impérativement se réformer dès aujourd'hui. Elle doit notamment prendre en considération le statut des réservistes dans ce futur dispositif, comme le recommande le 18^e rapport du HCECM.



Pourquoi traiter des réserves ? » interroge en préambule le 18^e rapport thématique du Haut Comité d'évaluation de la condition

militaire^[1]. Pourquoi avoir mis autant de temps avant de dresser un état des lieux de la réserve militaire, pourrait-on ajouter ? Car en effet, ce rapport du HCECM publié en juillet 2024, est le premier opus sérieux dédié à la réserve et donc à la condition militaire des réservistes.

Il s'agit de la première étude d'évaluation de la condition de l'homme-réserviste en 25 ans, depuis 1999, date de la Loi « portant organisation de la réserve militaire et du service de défense »^[2]. Il s'agit bien enfin du premier inventaire qui ne se contente pas



Le HCECM présente au président de la République son 18^e rapport thématique, consacré à la réserve.

d'une compilation de chiffres et de graphiques sans en risquer l'analyse sérieuse.

UNE RO INDISPENSABLE

Aujourd'hui, acte le rapport du Haut Comité « le constat est unanimement dressé, par les autorités militaires comme par les militaires d'active, que les forces armées

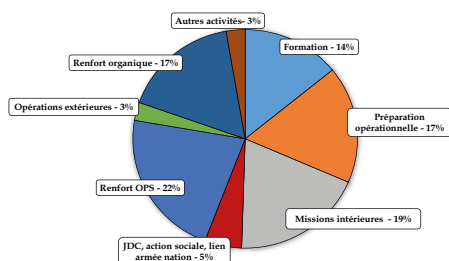
ne pourraient pas accomplir toutes les missions qui leur sont assignées sans les réservistes. » Le rapport va même jusqu'à affirmer que « la réserve opérationnelle est ainsi essentielle au fonctionnement quotidien des forces armées », et poursuit avec justesse : « A fortiori en ira-t-il ainsi en 2030 et 2035 ».

« La souplesse de gestion des réservistes est un faux semblant : s'ils ne sont pas employés à hauteur de leurs attentes, les réservistes ne resteront pas et ceux qui partent ne reviendront pas. »

[18^e rapport thématique du HCECM]

^[1] 18^e rapport thématique du Haut comité d'évaluation de la condition militaire : les réserves (juillet 2024).

^[2] Loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense.



Source : réponses des armées, directions et services à un questionnaire HCECM.
Champ : ensemble des RO1 du MINARM.

Répartition de l'activité des RO1 du MINARM par nature de mission en 2023.

Ce constat fait écho à l'annonce faite d'abord dans le programme de campagne du candidat Emmanuel Macron (mars 2022), puis reprise lors de ses vœux aux Armées le 20 janvier 2023.

Au cours de cette séance, le président de la République détaillait les grandes orientations de la futur Loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2024-2030 : « Face à toutes les menaces qui peuvent toucher notre société (...) la capacité de mobilisation de notre nation face à l'inattendu (...) est essentielle, déclarait le Président.

Je souhaite pour cela doubler à terme la réserve opérationnelle qui permettra de renforcer notre armée d'active et la montée en puissance d'unités nouvelles de réservistes comme des unités territoriales et des flottilles côtières ».

UN RÉSERVISTE POUR DEUX D'ACTIVE

Dans les faits, cela signifie donc une réserve opérationnelle dont l'effectif doit tout simplement doubler pour atteindre 80 000 réservistes en 2030 (soit près de 30% du nombre total de militaires) et 105 000 au plus tard en 2035, soit un militaire de réserve pour deux militaires d'active. Concrètement, cette « montée en puissance extrêmement ambitieuse des effectifs des réserves » signifie l'apport de plus de 5 500 réservistes supplémentaires par an sur la durée de la LPM 2024-2030, allant de +3 800 volontaires en 2024 jusqu'à +8 500 en 2030.

L'annonce politique a été mise en mu-

© Source : 18^e rapport du HCECM

À PROPOS DU BUDGET 2025 DÉDIÉ À LA RÉSERVE

« Jusqu'en 2023, les réserves ont régulièrement constitué une des variables d'ajustement dans le cadre de la réalisation des budgets », précise fort justement le rapport du HCECM. Pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2035, il est donc primordial que « les moyens budgétaires [soient] au rendez-vous ».

Pour mémoire, le ministre des Armées précisait en juillet 2024 que le budget annuel, pour l'année en cours, s'élevait à 206 M €.

Interrogé le 15 octobre 2024 dans le cadre du budget des armées 2025 par la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, Sébastien Lecornu a déclaré :

« Nous prévoyons une augmentation de 26 millions d'euros pour la réserve, avec l'objectif d'atteindre 3 800 réservistes supplémentaires en 2025. »

Le sénateur Cédric Perrin, président de la commission, a rappelé avoir noté lors des visites de régiments « la difficulté qu'il y a à intégrer des réservistes, compte tenu des budgets qui ne sont pas au rendez-vous. »

Un avis que ne semble pas partager Sébastien Lecornu qui a répondu : « pour les réserves, le budget est là, mais il y a un problème de gestion. J'ai connu ça moi-même comme réserviste en gendarmerie : la manière dont les sommes sont pilotées doit être revue. Il y a un peu de « stop and go », un peu de réserve de précaution, un peu de surgel appliqué par les différentes autorités de gestion, puis tout d'un coup, en novembre, une libération de nombreux jours de réserve.

Il faut gérer cela de façon plus moderne, avec une programmation sur l'année qui donne de la visibilité aux réservistes en fonction des missions. »

Dans son rapport, le Haut Comité témoigne néanmoins que « les crédits notifiés à certaines unités pour la rémunération des réservistes en 2024 permettent tout juste de payer le nombre de jours de réservistes accomplis en 2023 et conduisent à hésiter à lancer les recrutements envisagés ».

LE NERF DE LA GUERRE ET DE LA FIDÉLISATION

Le rapport du HCECM tisse un lien direct entre les effectifs de la réserve opérationnelle et les crédits qui y sont alloués. Il rappelle ainsi que « les réserves du ministère des Armées et de la gendarmerie nationale ont connu entre 2015 et 2019 une phase de croissance très forte (+31%), portées par une augmentation importante des crédits dédiés aux réserves (de 78 M € en 2015 à 196 M € en 2019, pour le MINARM). »

Citant le rapport annuel de la Garde nationale pour l'année 2018, le HCECM rappelle aussi que « cette tendance a également démontré sa réversibilité, notamment dans le contexte budgétaire du ministère de l'Intérieur. »

On se souviendra en effet que les réserves de ce ministère « n'ont pas pu exploiter le vivier de recrutement favorable pour atteindre l'objectif initialement fixé de 40 000 volontaires sous ESR. » De même, au ministère des Armées, « les réductions de crédits des années 2020 et 2021 (167 M € en 2020 et 169 M € en 2021), ont eu des conséquences directes sur la fidélisation des réservistes. »

sique par la loi du 1^{er} août 2023 relative à la LPM 2024-2030^[3], loi précisée par le décret du 2 juillet 2024^[4]. Celui-ci vient en

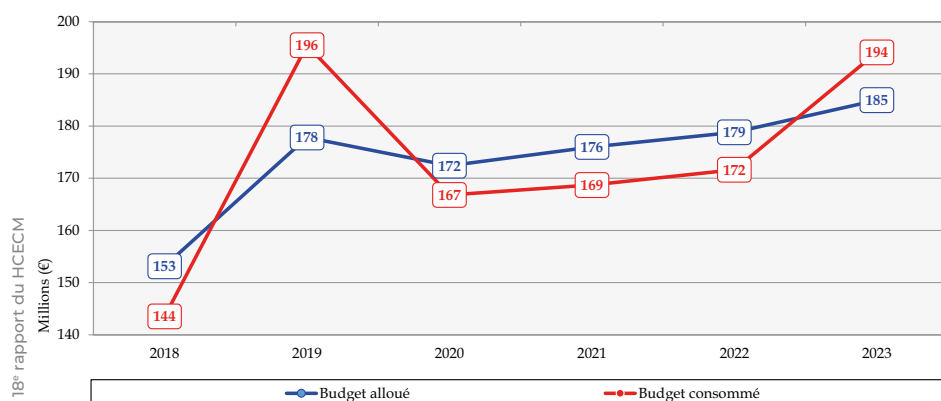
effet modifier diverses dispositions relatives à la réserve militaire et notamment les conditions d'application de l'Article 29

^[3] Loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

^[4] Décret n° 2024-665 du 2 juillet 2024 modifiant diverses dispositions relatives à la réserve militaire.

« L'engagement des réserves au feu est accepté par la population quand le territoire national est en jeu ; il le serait beaucoup moins dans le cas contraire. »

[Martin Motte - 18^e rapport du HCECM, juillet 2024]



© Source : 18^e rapport du HCECM.
Sources : réponses des armées, directions et services à un questionnaire du HCECM.
Champ : ensemble des réservistes du MINARM incluant les gendarmeries spécialisées (programme 212).

Crédits de masse salariale « réserves » du MINARM alloués/consommés de 2018 à 2023 (en M €).

d'août 2023 « qui vise à promouvoir l'engagement et le parcours au sein de la réserve opérationnelle pour en renforcer les moyens et l'efficacité. »

AUCUN OBJECTIF DE JOURS D'ACTIVITÉ

Le rapport du HCECM affirme que « cet objectif chiffré est porté par une loi de programmation qui défend un modèle d'armée cohérent, crédible et équilibré ». Tout serait donc prévu, et anticipé, afin que l'augmentation des effectifs de la réserve permette « aux armées de se tourner davantage vers les réservistes pour disposer de la totalité des aptitudes, compétences et capacités leur permettant d'opérer en tous lieux, sur tout le spectre de conflictualité. »

Pour autant, commente avec clairvoyance le HCECM, si l'article 7 de la loi de 2023 précise le rythme annuel de cette augmentation nette qui a débuté dès 2024, « ni cet article 7 ni le rapport annexé à la LPM ne comporte d'objectif de nombre total de jours d'activité à effectuer par

l'ensemble des réservistes ni de nombre moyen de jours d'activité pour chacun d'eux, à la différence de la précédente loi de programmation militaire qui fixait un objectif d'emploi moyen annuel « d'environ 37 jours » d'activité par réserviste. »

Dès lors, à quoi bon se flatter d'une réserve opérationnelle en devenir, forte de 105 000 hommes et femmes, si ceux-ci ne sont pas suffisamment convoqués chaque année ?

Une remarque que ne contredira pas Sébastien Lecornu, ancien officier de réserve devenu ministre des Armées, qui lâchait aux sénateurs lors de son audition en octobre 2024 : « Il n'y a rien de pire que de s'engager, de ne jamais être convoqué et de se sentir inutile » !

DES RÉSERVISTES POUR QUOI FAIRE ?

Recruter des réservistes et gonfler les effectifs sont donc les maître-mots du moment. Et une fois encore, le HCECM pose la question essentielle : « des réservistes pour quoi faire ? »

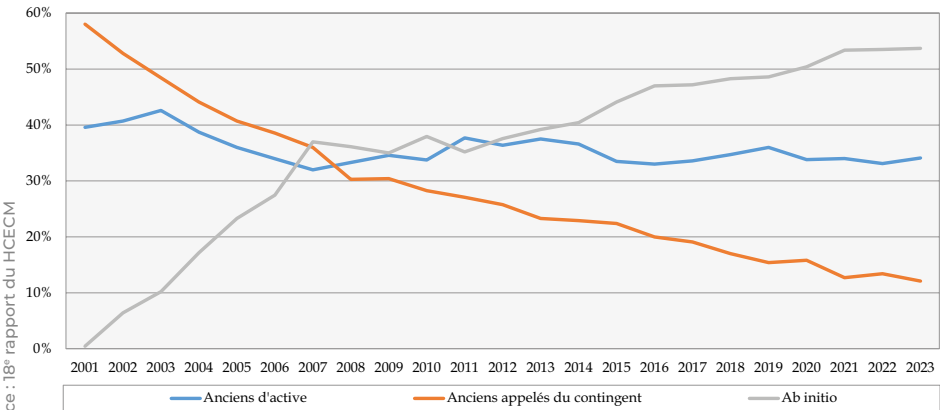
UNE DISPARITÉ DE JOURS D'ACTIVITÉ

Le nombre moyen de jours d'activité réalisé en 2023 par un réserviste s'élevait à 31,4 jours (35,5 jours au ministère des Armées et 26,6 jours dans la gendarmerie). Selon le HCECM, ce chiffre « cache en réalité une très grande disparité des situations » comme l'illustrent les exemples ci-après :

- 179 réservistes en 2022 et 317 en 2023 ont été employés plus de 150 jours par an, sur un effectif global de 73 624 réservistes (armées + gendarmerie) en 2023.
- 7 réservistes du MINARM ont dépassé le plafond réglementaire de 210 jours d'activité en 2023.
- plus de 13 000 réservistes du MINARM (32,6% des volontaires sous ESR) ont effectué moins de 10 jours d'activité dans la réserve. Parmi eux, plus de 7 000 n'ont effectué aucune activité (17,5%). Dans la gendarmerie nationale, le nombre de réservistes ayant effectué moins de 10 jours d'activité en 2023 s'élevait à près de 12 500 (37,6% des volontaires sous ESR), dont plus de 2 600 sans aucune activité (7,8%).
- les 8% de réservistes (environ 3 500) du MINARM qui ont été employés entre 90 et 150 jours en 2023 ont réalisé à eux seuls plus du quart (27%) de l'activité totale de la RO1.
- les 33% de réservistes du MINARM employés plus de 37 jours en 2023 ont réalisé quant à près de 75% de l'activité totale.

Actuellement les réservistes employés au sein des forces armées « sont assez largement considérés comme des « intérimaires » » constate le HCECM qui resse deux modalités d'emploi très distinctes et inégales :

- En complément individuel : *intégrés à titre individuel dans les unités, écoles ou états-majors, pour occuper des fonctions de manière conjoncturelle*



Sources : de 2000 à 2013 : rapports d'activité CSRM ; de 2014 à 2023 : rapports annuels du SGN.
Champ : ensemble des RO1. Avertissement : données approximées pour 2001, 2003, 2007.

Évolution de la proportion de réservistes en fonction de leur origine de recrutement (anciens d'active, ab initio, anciens appelés du contingent) de 2001 à 2023.

(ex. : pic d'activité) ou structurelle (ex. : honorer un poste vacant). Ce type d'emploi, dans lequel le réserviste interagit tant avec du personnel d'active que de réserve, concerne plus de 60% des réservistes du MINARM et près de 45% de l'activité des réservistes de la gendarmerie. »
À juste titre, le Haut Comité rappelle que ces réservistes, « sélectionnés pour leurs compétences spécifiques et sou-

sonnel est employé dans un format plus restreint (section, etc.), voire à titre individuel, pour compléter des unités de militaires d'active. »
À noter que « la marine nationale, comme les services interarmées (SSA, SCA, SID, SEO), emploient quasi exclusivement des réservistes en compléments individuels, tandis que 60% des réservistes de l'armée de terre sont affectés en unités constituées. »

UN CHANGEMENT DE PARADIGME

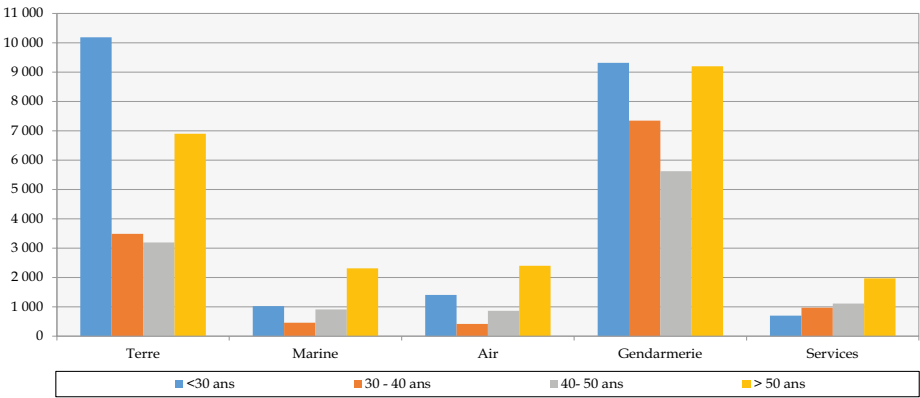
Si ces réservistes sont « appréciés pour leur souplesse d'emploi et, pour certains, en raison de leurs compétences particulières dans des domaines d'expertise ou dans des secteurs d'emplois en tension », souligne encore le HCECM, le Haut Comité ajoute adroitement : « Le changement de paradigme que constituent la perspective de leur doublement et l'augmentation sensible de leur part au sein des forces armées, implique d'intégrer pleinement les réservistes dans la stratégie de ressources humaines des forces armées. »
De fait, chacune des trois armées a de façon très réactive modifié sa doctrine d'emploi depuis les annonces concernant le doublement de la réserve. « Les lignes forces qui se dégagent de cette stratégie retiennent les trois orientations suivantes, précise le HCECM :
■ Constituer une expertise complémentaire à celle des armées dans des domaines où elle a des lacunes et que les volontaires détiennent dans le cadre de leurs compétences et expertises civiles ;
■ Renforcer les fonctions support et « tenir les arrières » : cette orientation fait

« Pour 90% des réservistes ab initio du MINARM et 85% dans la gendarmerie, la solde perçue dans la réserve est inférieure à leur rémunération civile. »

[18^e rapport thématique du HCECM]

vent affectés à des postes au sein des états-majors ou au commandement des régiments, ne peuvent être considérés comme une ressource supplémentaire, car ils font partie intégrante de la structure et sont indispensables au fonctionnement quotidien des armées. »
■ Au sein d'unités constituées de réservistes : cela représente « 38% des réservistes au MINARM et plus de 55% de l'activité des réservistes de la gendarmerie. »

Cependant, souligne le HCECM, ces unités « ne sont que rarement déployées en tant que telles. Le plus souvent, leur per-



Source : réponses des forces armées à un questionnaire HCECM.
Champ : ensemble des RO1 des forces armées (Services= SSA, SCA, SEO, SID, DGA).

Répartition des réservistes par tranche d'âge, en 2022.

elle aussi largement appel aux compétences civiles et les besoins de formation militaire sont variables selon la nature de ses missions ;

- Renforcer les forces en opérations : le choix est fait de recourir davantage à des unités équipées et entraînées (projet de flottilles côtières pour la Marine, nouveaux bataillons de réserve pour l'armée de terre et sections de protection des bases aériennes pour l'armée de l'air par exemple). »

PLUSIEURS DÉFIS SUR LE LONG TERME

Recruter en masse signifie aussi recruter « le nombre prévu de réservistes aptes à remplir pendant une période suffisamment longue ces missions » : un véritable défi.

« En l'absence du rétablissement d'une forme de service national obligatoire et sur la base du seul volontariat », cela semble « possible pour les premières années » confie le HCECM qui appuie cette remarque sur « le nombre important de candidats à la réserve qui se présentent actuellement dans la chaîne de recrutement. »

Toutefois, le Haut Comité est moins confiant pour la suite : « c'est sur la durée, alors que les augmentations d'effectifs seront chaque année plus ambitieuses, que les difficultés pourraient se faire sentir. »

L'autre défi soulevé par le HCECM consiste à « pouvoir compter sur ces réservistes afin qu'ils répondent présents lorsqu'il sera fait appel à eux ».

En effet, comme le rappelle le rapport du HCECM, « en dehors des périodes de crise ou de menace, la durée d'emploi du militaire est, en principe, fixée chaque année unilatéralement par l'autorité militaire d'emploi du réserviste qui, ensuite, détermine les périodes pendant lesquelles se déroule cette activité en accord avec le réserviste^[5]. Le nombre de jours à effectuer chaque année ne fait donc pas partie des mentions de « l'engagement à servir », pas même sous forme de « fourchette ». »

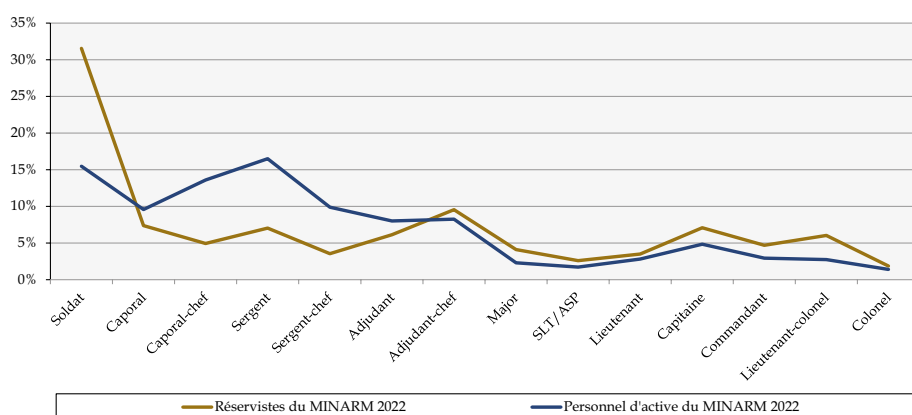
De fait, en l'état du statut du réserviste, « le

LES CHIFFRES-CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

- 1 424 176 jours d'activité dans les armées et 867 854 jours d'activité dans la gendarmerie nationale.
- 5 670 réservistes employés en moyenne chaque jour dont 3 648 dans les Armées et 2 022 dans la gendarmerie.
- 3/4 de l'activité a été concentrée sur un 1/3 des réservistes du MINARM.
- 23,1% taux de féminisation de la RO1 (18,5% dans l'active). 33% des réservistes *ab initio* sont des femmes.
- 39,8 ans est l'âge moyen des réservistes du MINARM (32,4 ans pour les militaires d'active). Les officiers de plus de 50 ans représentent 16% des effectifs.
- 77 jours après la fin de l'activité en 2023 (85 jours en 2022, 68 jours en 2021) : délai moyen de paiement de la solde des réservistes du MINARM.

PAR AILLEURS

- 7% de sergents réservistes (16% dans l'active) et 3% de sergents-chefs (10% dans l'active) seulement dans l'armée de terre.
- 28% des réservistes du MINARM souhaiteraient pouvoir changer d'unité d'affectation.
- 77% des réservistes du MINARM ne connaissent pas la bourse aux emplois de la réserve (BDER).
- 580 réservistes militaires du rang de l'armée de terre, en moyenne, se sont engagés dans l'active chaque année entre 2018 et 2022 (5% du flux annuel).
- 20 000 réservistes devront rejoindre la gendarmerie pour atteindre la cible de 50 000 fixée à l'horizon 2027.
- 142 croix de la Légion d'honneur ont été attribuées à des réservistes opérationnels, soit 2,7% du total des croix remises à des militaires d'active, sur la période 2018/2023.
- 74% des réservistes issus de la société civile estiment que leur engagement dans la réserve leur ont permis d'acquérir de nouvelles compétences.
- 157 réservistes de la gendarmerie ont été blessés en 2022.



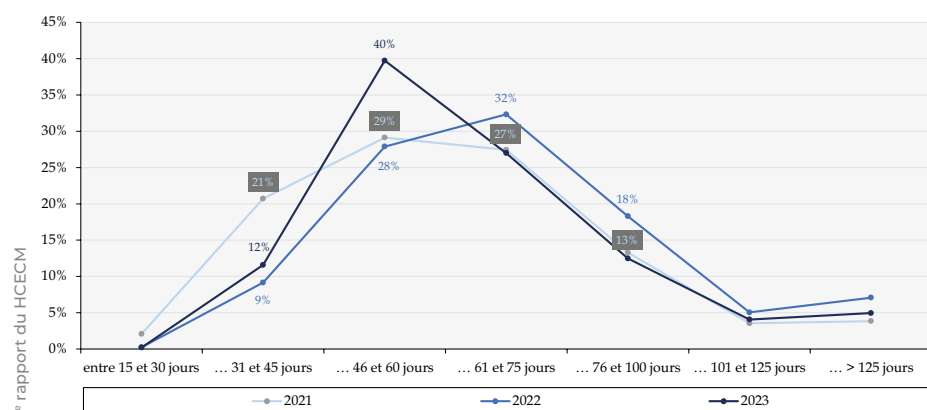
Sources : réponses des forces armées à un questionnaire HCECM ; données RSU 2022.
Champs : ensemble des RO1 et militaires d'active du MINARM.

Ventilation des réservistes RO1 et des militaires d'active du MINARM par grade, en 2022.

risque est donc réel que les forces armées ne disposent pas réellement du nombre

de réservistes dont elles ont besoin, ceux-ci n'étant pas disponibles ou ne l'étant pas

^[5] Article R4221-5 du code de la défense.



Source : SCA/CISAP.

Champ : ensemble des RO1 et RO2 du ministère des armées, y compris SSA, payés via Source Solde.

Nota : Les données se rapportent à la volumétrie de soldes, c'est-à-dire au nombre de soldes payées (et pas au nombre de réserviste payés).

Part des soldes de réservistes du MINARM payées en fonction du délai de versement de la solde après la fin d'activité.

« Les compétences [civiles] détenues par les réservistes ne sont généralement pas connues de leurs gestionnaires militaires (...) ce qui constitue un réel manque à gagner pour les armées. »

[18^e rapport thématique du HCECM]

suffisamment au regard des besoins de l'autorité militaire. »

Par ailleurs, si « l'autorité ministérielle dispose des moyens de sanctionner un réserviste qui se soustrairait à son engagement à servir », elle ne dispose pas aujourd'hui d'une connaissance suffisante de la situation exacte du réserviste qui « pourrait faire surgir des « conflits de mobilisation » pour ce réserviste, notamment parce qu'il est employé dans le civil sur un poste qu'il ne peut pas quitter au titre de la réponse à la crise traversée, ou parce qu'il a un autre engagement dans la réserve pour lequel il est aussi mobilisé » !

Un autre défi encore est celui de la formation des réservistes. « Selon les armées, indique le Haut Comité, la formation des réservistes correspond en 2023 à 14,2% de leur activité globale, et dans le cadre de la rénovation de la réserve cette part sera portée à 20%. » Mais considérant le taux actuel d'activité annuelle moyenne des réservistes tant au MINARM (35,5 jours/an en moyenne en 2023) que dans la gendarmerie (26,6 jours/an), le HCECM souligne que

ce taux « ne paraît pas adapté » pour leur faire rejoindre le niveau de compétence ambitionné. Il précise ainsi que c'est au total 35 à 45% de l'activité qui devra être « consacrée à l'acquisition et à l'entretien de compétences dans le nouveau modèle de réserve ».

QUI SONT LES RÉSERVISTES DE DEMAIN ?

Le dernier défi enfin n'est pas des moindres : celui du vivier de recrutement. Où trouver les réservistes de demain ? Aujourd'hui, le recrutement des réservistes opérationnels s'opère au sein de trois viviers principaux :

- les volontaires issus du service national : cette origine tend mathématiquement et naturellement à diminuer passant de 62% en 2000 à moins de 10% en 2023 (6% au sein du MINARM et 9% dans la gendarmerie). « Conséquence normale, ils sont surtout présents dans les grades les plus élevés et constituent près du quart (23%) des officiers supérieurs de réserve du ministère des Armées en 2023. »
- les anciens militaires d'active qui ont si-

gné un engagement à servir dans la réserve après leur radiation des cadres ou des contrôles. « Leur part qui se situait à 38% en 2000 a légèrement décliné dans les années suivantes puis progressé après la LPM 2009/2014 et la réduction des effectifs des militaires d'active pour se stabiliser au taux de 34% où elle se situe toujours en 2023. »

- les *ab initio*, autrement dit les volontaires sans expérience militaire préalable, directement issus de la société civile. « Leur recrutement, ouvert par la loi du 22 octobre 1999, a constitué un objectif politique dès cette loi. La proportion de ces réservistes a très fortement augmenté jusqu'en 2007 (atteignant le seuil de 35%). Après avoir stagné jusqu'en 2011,

la progression est repartie à cette date jusqu'à dépasser le seuil de 50% en 2023, tant au sein du MINARM (53%) que de la gendarmerie (55%).

On peut d'ores-et-déjà dresser un constat concernant le recrutement de ces volontaires. « Ils sont beaucoup plus représentés au sein de l'armée de terre et de la gendarmerie nationale, où ils constituent respectivement 60,7% et 55,5% de l'effectif total, que dans l'armée de l'air et de l'espace (36%) ou dans la marine nationale (34,1%). Ils sont également très présents au SSA (65,6 %) et surtout dans la réserve de la DGA (77,8 %), l'effectif de cette dernière restant cependant marginale au regard des autres composantes. »

L'objectif du doublement du nombre des volontaires rejoignant la réserve opérationnelle repose donc désormais essentiellement sur l'augmentation des réservistes *ab initio*, un public important mais aussi particulièrement confronté à « un foisonnement des propositions d'engagement citoyen » comme le rappelle le rapport du Haut Comité. ■

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE : OBJECTIF 2035

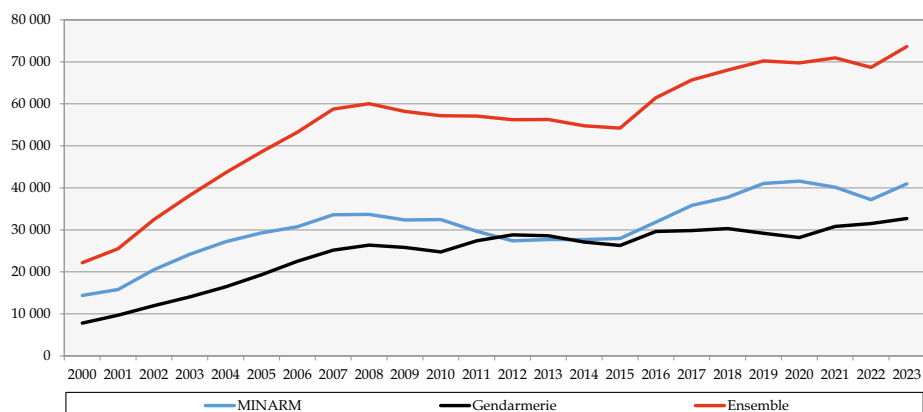
LES EFFECTIFS EN LIGNE DE MIRE

D'objectifs fixés en reports d'échéances, les effectifs de la réserve opérationnelle n'ont quasi jamais été obtenus depuis la loi de 1999. Le but de 100 000 réservistes à atteindre en 2035 était d'ailleurs déjà le même que celui convoité pour 2002 !

Depuis la mise en place du schéma actuel des réserves par la loi du 22 octobre 1999^[1], « la montée en puissance de la réserve opérationnelle de premier niveau n'a pas été linéaire, mais a plutôt connu des phases de forte croissance, des périodes de stagnation et même des périodes de déflation », analyse très justement le 18^e rapport du HCECM.

À LA BAISSÉ DÈS LE DÉBUT

Ce constat ne relève pas du scoop pour les lecteurs d'*Armée & Défense* qui bénéficient régulièrement d'une étude des chiffres transmis par les autorités. Ainsi, un effectif de 100 000 réservistes opérationnels dont moitié pour les armées et moitié pour la gendarmerie, était déjà réclamé pour l'année 2002^[2]. Quelque 33 ans plus tard, ce volume jamais atteint est à nouveau ambitionné ! « À partir d'environ 22 000 volontaires



Sources : de 2000 à 2012 : rapports CSRM ; de 2013 à 2023 : SGGN.
Champ : ensemble des RO1 des forces armées.

Évolution des effectifs de volontaires sous ESR (RO1) au MINARM et dans la gendarmerie, entre 2000 et 2023.

dans ses rangs en décembre 2000, et malgré une croissance soutenue (+ de 5 000 nouveaux réservistes par an entre 2001 et 2007) », constate le rapport du HCECM, « la réserve volontaire n'a pas réussi à atteindre cet objectif ambitieux,

qui a été revu à la baisse à plusieurs reprises dans les années 2000 ».

La LPM 2003-2008^[3] avait ainsi fixé l'objectif de 82 000 réservistes à atteindre en 2008, « la cible de 100 000 étant reportée à 2015 ». Puis le ministère valida finale-

^[1] Loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense.

^[2] Loi n° 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002. La cible fixée correspond à l'ensemble des réservistes des armées et de la gendarmerie nationale.

^[3] Loi n° 2003-73 du 27 janvier 2003 relative à la programmation militaire pour les années 2003-2008.

« À taux d'attrition inchangé, si la cible de 105 000 réservistes est atteinte en 2035, ce seront plus de 20 000 départs au MINARM qui devront être compensés annuellement ».

[18^e rapport thématique du HCECM]

ment « une cible de 94 050 réservistes en 2012, avec un objectif intermédiaire, de 68 000 personnes en 2008 » ! Dans les faits, le volume de 60 000 réservistes fut laborieusement atteint à cette date.

UNE ÉROSION JUSQU'EN 2015

La croissance des réserves « marque le pas à partir de 2008, date à laquelle les effectifs ont brièvement atteint les 60 000 volontaires » (armées + gendarmerie) poursuit le rapport du Haut Comité. Ils subissent ensuite une érosion continue jusqu'en 2015, avec un déficit annuel de plus de 800 réservistes, surtout dans le périmètre du ministère des Armées.

En effet, en 2012 et 2013, l'effectif de la RO1 de la gendarmerie nationale est même supérieur à celui de la RO1 des armées.

La LPM 2009-2014^[4] est donc contrainte de revoir à la baisse ses ambitions précédente, fixant une cible de 80 500 réservistes sous ESR pour 2015 (dont 40 000 pour la gendarmerie nationale). Mais cet objectif est encore repoussé, cette fois à l'horizon 2018 « par l'actualisation en juin 2015 de cette LPM, décliné dans le plan Réserves 2019 ». La LPM 2014-2019^[5] prévoit un appel renforcé à la réserve opérationnelle et affiche

LES CHIFFRES-CLÉS

Avec un effectif global de 73 624 au 31 décembre 2023, les réservistes opérationnels représentent 20% des militaires d'active au ministère des Armées et 34% de ceux de la gendarmerie nationale.

Les réserves de l'armée de terre et de la gendarmerie représentent respectivement 34% et 45% de l'ensemble des RO1, soit près de 80% de la réserve opérationnelle de 1^{er} niveau.

AU 31 DÉCEMBRE 2023...

■ 73 624 réservistes opérationnels de 1^{er} niveau (RO1)^[1] dans les armées (40 940) et la gendarmerie (32 684).

Pour sa part, la Garde nationale signale, au 1^{er} août 2024, un effectif de 43 000 réservistes au ministère des Armées et de 40 000 au ministère de l'Intérieur^[2], ce qui représenterait une progression de près de 10 000 réservistes en seulement huit mois. À noter que la GN, pour ce qui concerne les chiffres de l'Intérieur, ne précise pas s'il s'agit des seuls effectifs de la gendarmerie – qui seraient pour le coup en très nette progression – ou bien du cumul avec ceux de la police nationale (6 030 réservistes au 30 juin 2023^[3]).

■ 61% des RO1 du ministère des Armées compose l'armée de terre.

■ 93 199 réservistes opérationnels de 2^e niveau (RO2).

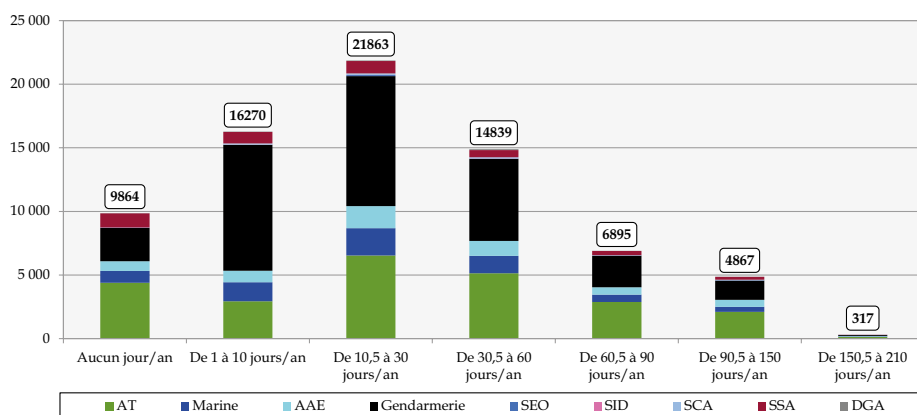
■ 6 523 réservistes citoyens de défense et de sécurité (RCDS).

Source : 18^e rapport du HCECM

^[1] Y compris gendarmeries spécialisées, brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) et unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC).

^[2] Source : defense.gouv.fr/garde-nationale/presentation

^[3] Source : garde-nationale.gouv.fr/la-garde-nationale/ses-composantes



Source : réponses des forces armées à un questionnaire HCECM

Champ : ensemble des RO1 des forces armées et formations rattachées.

Répartition des effectifs de la RO1 par durée d'activité en 2023 (en jours/an).

une nouvelle ambition (selon l'élément de langage désormais consacré) dans le cadre du projet «Réserve 2019» : « rénover

l'emploi des réservistes pour répondre aux besoins des armées face aux enjeux sécuritaires », explique le MINARM.

^[4] Loi n° 2009-928 du 29 juillet 2009 relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la défense.

^[5] Loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale.

24 000 RÉSERVISTES POUR L'ARMÉE DE TERRE

Le ministère des Armées doit en effet, fin 2018, « être en mesure, à partir d'un vivier de 40 000 réservistes opérationnels toutes armées confondues, d'engager chaque jour 1 000 d'entre eux sur le territoire national », annonce le MINARM.

L'armée de terre emploie alors à cette date plus de 19 000 réservistes à elle seule. « Elle devra disposer de 24 000 volontaires au 1^{er} janvier 2019, environ 5 000 en supplément », explique à l'époque le colonel Jacques de la Délégation aux réserves de l'armée de Terre (DRAT)^[6].

Le schéma prévoit que « 16 000 seront répartis dans 102 unités élémentaires de réserve (UER) et 8 000 en compléments individuels dans les organismes interarmes ou dans les 11 états-majors tactiques (EMT) placés auprès des brigades de l'armée de Terre. »

À cette époque, le ministère annonçait déjà la couleur d'une « réserve mieux gérée et intégrée » pour laquelle « l'expertise des réservistes est quelquefois recherchée dans des spécialités comme l'infrastructure, la communication, l'armement ou de nouveaux domaines comme la cyber-défense. »

2015, L'EFFET ATTENTATS DE COURTE DURÉE

En réaction aux attentats qui ont frappé la France en 2015-2016, les années 2016 à 2018 enregistrent une croissance forte

UN TAUX D'ATTRITION INQUIÉTANT

Le rapport du HCECM l'affirme sans détours, « à taux de départ constant, des difficultés croissantes [sont] prévisibles pour les armées » ! Selon le Haut Comité en effet, « le défi que représente la compensation de ces départs pour les armées n'en est pas moins grand, surtout dans le contexte de montée en puissance des réserves prévue par la LPM 2024-2030. »

Le Haut Comité signifie ainsi qu'en 2024, « pour le ministère des Armées, aux quelque 8 000 départs à compenser s'ajouteront les 3 800 recrutements supplémentaires qui sont à réaliser pour franchir la première « marche » de la LPM 2024-2030, soit une augmentation d'environ +50% du flux d'entrée. »

20 000 DÉPARTS À COMPENSER PAR AN

Concrètement, à taux d'attrition inchangé, si la cible de 105 000 réservistes est atteinte en 2035, « ce seront plus de 20 000 départs au MINARM qui devront être compensés annuellement, soit un flux du même ordre de grandeur que les départs du service des militaires d'active (21 629 en 2021). »

Dans la gendarmerie nationale, ajoute le Haut Comité, « le nombre de départs de la réserve chaque année est également important (4 688 en 2022). Le taux de départ rapporté à l'ensemble des effectifs (15%) est donc bien supérieur à celui de l'active (4 581 départs en 2022, soit 5% de l'effectif total).

En 2027, date à laquelle les réserves de la gendarmerie doivent atteindre la cible de 50 000 réservistes, ce sera, à taux d'attrition inchangé, environ 7 500 départs qui devront être compensés annuellement. »

ENVIRON 16% DE NON RENOUVELLEMENT

Le nombre de réservistes qui cessent leur engagement dans la réserve est très élevé, selon le Haut Comité. En 2023, 3 941 départs ont été enregistrés dans l'armée de terre (18% des effectifs de sa RO1). Ce taux est, selon le Haut Comité, représentatif du flux sur l'ensemble des RO1 du ministère des Armées (16% en 2023). Dans la gendarmerie, le taux était proche de 18% en 2022.

Par comparaison, ce taux est plus du double du taux de départs des militaires d'active du MINARM et de la gendarmerie (8% en 2022).

« Du point de vue des candidats, le processus de recrutement actuel est qualifié de "parcours du combattant". »

[18^e rapport thématique du HCECM]

des réserves militaires propulsée par un pic de volontariat. Un record est même atteint en 2019 au MINARM avec 40 956 réservistes opérationnels.

Mais « malgré l'objectif fixé par la LPM 2019-2025^[7] de maintenir ce niveau de 40 000 réservistes sous ESR, les effec-

tifs ont ensuite subi une baisse jusqu'à 37 182 réservistes en 2022 », nous apprend le rapport du HCECM. Celui-ci signale encore que dans la gendarmerie nationale, « la croissance globale des effectifs de la RO1 a également subi des fluctuations, de moindre amplitude ».

UNE TROISIÈME PHASE DE CROISSANCE ?

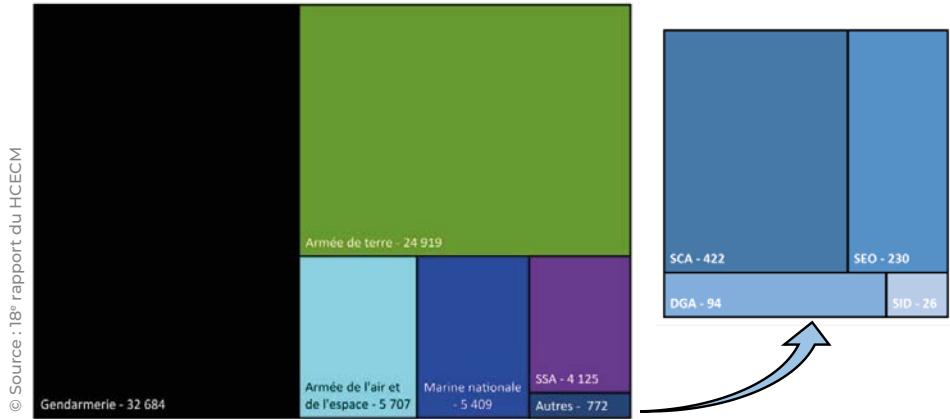
L'inflexion donnée depuis 2023 à la réserve opérationnelle et, « surtout, la montée en puissance des effectifs prévue jusqu'en 2035, poursuit le HCECM, semblent la faire entrer dans une « troisième phase »

^[6] Article « *Projet Réserve 2019 : un recours indispensable* », ministère des Armées, 20 avril 2017.

^[7] Loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025.

« Il apparaît essentiel d’améliorer la fidélisation des réservistes pour garantir la faisabilité de l’ambition de doublement des réserves. »

[18^e rapport thématique du HCECM]



Source : réponses des forces armées à un questionnaire du HCECM.
Champ : ensemble des RO1 des forces armées.

Répartition des effectifs de RO1 par composante en 2023.

de croissance quantitative. » Le rapport distingue en effet une première phase, au début des années 2000, avec plus de 5 000 nouveaux réservistes par an entre 2001 et 2007, puis une deuxième phase, entre 2015 et 2018, avec environ 4 500 engagements supplémentaires chaque année. Selon le Haut Comité, les prévisions ambitionnent en effet une croissance moyenne annuelle de 5 700 nouveaux engagements sur la période de la LPM 2024/2030 et la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) du 24 janvier 2023^[9]. Pour sa part, la LOPMI prévoit également une

augmentation très marquée des réservistes employés par la gendarmerie nationale, leur nombre devant passer de 30 000 en 2022 à 50 000 en 2027.

LE SYSTÈME EST À AMÉLIORER

Malgré les déconvenues passées en termes de recrutement de réservistes, les armées semblent désormais parvenir à se conformer à l'objectif fixé. Le rapport du HCECM signale ainsi qu'en 2022, 33 078 candidatures ont été réalisées via le SI ROC, et 35 559 en 2023.

Le Haut comité constate néanmoins que cette embellie doit être relativisée car

« du point de vue des candidats, le processus de recrutement actuel est qualifié de « parcours du combattant ». La priorisation sur le recrutement de l'active, la complexité du processus en ligne sur Internet, les difficultés rencontrées avec le SI ROC^[9], et surtout la lenteur du processus (de l'ordre de 6 à 8 mois, parfois beaucoup plus) font partie des raisons qui expliquent ces difficultés rencontrées dans le processus de recrutement. »
À noter enfin, comme le rappelle le HCECM, que « ces difficultés ne concernent pas que les volontaires directement issus de la société civile, mais également les anciens militaires d'active : ceux-ci ont le sentiment que leurs anciens gestionnaires n'ont gardé aucune trace de leur précédente carrière militaire » ! ■

36% DE RÉSERVISTES AU SSA

Le service de santé des armées (SSA) affiche un taux de réservistes particulièrement important (36%). Selon le rapport du HCECM, ce niveau serait le « symptôme des difficultés en termes de ressources humaines que rencontre ce service depuis plusieurs années. »
La réserve opérationnelle du SSA compte en 2023 près de 4 100 volontaires (+25% depuis 2018) « et a donc déjà dépassé le ratio cible de la LPM 2024-2030 d'un réserviste pour deux militaires d'active », ce qui ne le freinera pas pour autant dans sa poursuite de recrutement de réservistes sur la période de la LPM 2024-2030, selon le rapport du HCECM.

« Les anciens militaires d’active ont le sentiment que leurs anciens gestionnaires n’ont gardé aucune trace de leur précédente carrière militaire. »

[18^e rapport thématique du HCECM]

^[9] Loi n° 2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur.
^[9] SI ROC (Système d'Information Réserviste Opérationnel Connecté, est le portail dédié aux candidats et réservistes opérationnels ressortissants du ministère des Armées : <https://www.reservistes.defense.gouv.fr>

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE : OBJECTIF 2035

LES RECOMMANDATIONS DU HAUT COMITÉ

Au terme de ses constats comme de ses analyses, le HCECM a formulé des appréciations. Il a aussi émis plusieurs mesures visant à améliorer directement le parcours et la condition militaire des réservistes.

La pertinence des recommandations du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire est de toute évidence le fruit d'un travail d'écoute et d'analyse proche des préoccupations du terrain, propre à cette instance indépendante. Cela mérite d'être souligné et félicité.

Votre revue *Armée & Défense* a sélectionné ci-après les extraits les plus pertinents des recommandations du HCECM.

■ **Recommandation 2** : garantir dans la durée, dans une logique pluri-annuelle, les moyens alloués à la réserve opérationnelle tels que prévus par la LPM 2024-2030 et la LOPMI^[1], aussi bien en ce qui concerne la masse salariale que pour les autres natures de crédits : formation, équipement individuel et collectif, hébergement, infrastructures, systèmes d'information, etc.

■ **Recommandation 4** : édition d'un « memento du réserviste » pour améliorer l'information relative aux modalités du soutien, de la gestion ressources humaines, des droits individuels (retraite, etc.), ou encore des prestations sociales auxquelles peuvent prétendre les réservistes opérationnels.

■ **Recommandation 7** : poursuivre la formalisation et la mise en œuvre de par-

Le HCECM « préconise de systématiser les entretiens lors des départs pour identifier les principales causes d'insatisfaction qui les motivent ».

[Extrait de la recommandation n° 1]

■ **Recommandation 1** : améliorer la connaissance des caractéristiques des réservistes, en particulier leur activité professionnelle civile (secteur d'activité, employeur, etc.), notamment afin de garantir leur employabilité en cas de mobilisation.



cours de carrière des réservistes dans une politique RH sur le long terme, qui devrait prendre en compte les spécificités des réservistes (temps partiel, disponibilité fluctuante, conciliation avec l'activité professionnelle civile).

Par ailleurs, afin de responsabiliser les ré-

^[1] A Loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense ; Loi n° 2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur.

servistes eux-mêmes dans l'élaboration de leur parcours de carrière, le Haut Comité recommande de redynamiser la « bourse aux emplois de la réserve » en s'appuyant sur les SI ROC et Minot@aur^[2].

■ **Recommandation 8** : Le Haut Comité recommande :

- de garantir que les réservistes bénéficient effectivement des droits qui leur sont ouverts en matière de droits financiers, notamment en matière d'avancement d'échelon ;
- de lancer une réflexion relative au régime de défraiement des réservistes (frais de transport, repas, etc.) tenant compte des particularités de leur engagement afin de mettre en place un régime spécifique plus adapté aux sujétions qu'ils subissent ;



© DR

■ **Recommandation 9** : confirmer l'exonération fiscale qui est appliquée à la solde des réservistes, pour toutes les catégories hiérarchiques et pour tout type d'activités, qui représente une juste compensation des sujétions auxquelles sont soumis les réservistes.

■ **Recommandation 10** : faire évoluer les droits à indemnités spécifiques pour les réservistes afin de mieux prendre en compte les particularités de leur engagement, en prévoyant :

- la création d'une avance de solde avant déploiement en opération, sur le modèle de l'avance de solde avant affectation à l'étranger (versement d'un mois de solde 45 jours avant le départ, puis régularisation) ;
- la mise en œuvre de mesures visant à mieux valoriser l'engagement des cadres de la réserve, soit par une mesure nouvelle, soit par le biais de la prime de com-

RECOMMANDATION 13 : LES EMPLOYEURS

Afin d'améliorer le soutien à l'engagement dans la réserve par les employeurs civils des réservistes, le Haut Comité recommande :

- d'améliorer l'information générale qui leur est délivrée sur les obligations qui s'imposent à eux, mais aussi sur les droits, incitations et accompagnements dont ils peuvent bénéficier, et, enfin, sur les bénéfices apportés par les activités de réserve au sein d'une carrière civile (acquisition de compétences, savoir-être, etc.) ; pour les employeurs publics, cette information pourrait faire l'objet d'une mise à jour de la circulaire du Premier ministre de 2005 relative à l'emploi d'agents publics au sein de la réserve militaire ;
- de systématiser, sauf demande expresse du réserviste à l'autorité militaire, l'envoi d'une lettre personnalisée vers les employeurs de nouveaux réservistes, à la signature de l'ESR ;
- de développer la stratégie partenariale du secrétariat général de la Garde nationale dans deux directions complémentaires : au niveau central *via* les conventions de branches professionnelles, et au niveau local *via* les officiers généraux de zones de défense et de sécurité.

pétence et de responsabilité des militaires (PCRM) ;

- la mise à jour des condi-

tions d'attribution de la participation au financement du permis de conduire (PERMRES) ou sa suppression au profit d'une autre mesure d'attractivité plus pertinente.

■ **Recommandation 11** : encourager l'emploi de tous les leviers existants en termes de reconnaissance (...). Par ailleurs, les règles relatives au contingentement des ordres nationaux pourraient évoluer pour prendre en compte la montée en puissance des réserves et l'évolution du ratio réserve/active.

■ **Recommandation 12** : le Haut Comité recommande :

- de mieux identifier les compétences que les réservistes ont acquis dans leur carrière civile et la valeur ajoutée qu'elles peuvent apporter aux armées ;
- de mieux recenser et formaliser l'acquisition de compétences dans la réserve,

afin de les mettre plus à profit au sein des armées et de les valoriser auprès des employeurs civils.

■ **Recommandation 14** : afin d'améliorer le niveau de protection sociale dont bénéficient les réservistes, le Haut Comité recommande :

- de prendre en compte la situation particulière des réservistes dans les travaux sur le volet « prévoyance » de la protection sociale complémentaire ;
- de garantir par tous les services instructeurs la bonne application du régime de réparation intégrale du préjudice subi à la suite d'une blessure ou maladie imputable au service ;
- de renforcer l'information diffusée auprès des réservistes, par exemple *via* le site internet de la Maison numérique des blessés et de leurs familles (MNBF) et les SI ROC et Minot@ur, afin de garantir qu'ils sont conscients des conséquences que peuvent entraîner une blessure ou une maladie survenue à l'occasion de leurs activités dans la réserve dans tous les aspects patrimoniaux et extrapatrimoniaux. ■

^[2] SI ROC (Système d'Information Réserviste Opérationnel Connecté) est le portail dédié aux candidats et réservistes opérationnels ressortissants du ministère des Armées : reservistes.defense.gouv.fr. Minot@aur (Moyen d'Information Opérationnelle et de Traitement Automatisé de la Réserve) est le portail sécurisé des réservistes opérationnels de la gendarmerie : minotaur.fr

MARINE NATIONALE

DES LINGUISTES DE RÉSERVE À BREST

Le voyage d'étude - conseil d'administration de l'ANOLiR s'est tenu à la Préfecture maritime de l'Atlantique, au château de Brest, du 22 au 24 mai 2024.

Le 80^e anniversaire du jour J, récemment célébré, nous a rappelé le parcours du capitaine de corvette Kieffer qui, passant en peu de temps de sous-lieutenant interprète de l'armée de terre à quartier-maître puis officier de réserve interprète et du chiffre de la Marine et, commandant du 1^{er} bataillon de fusiliers-marins commandos, débarqua le Jour J sur la plage de *Sword* à la tête du 1^{er} bataillon de fusiliers-marins.

Outre leurs qualités de combattant, la maîtrise de la langue de Shakespeare par leur chef a certainement facilité l'intégration de ces hommes au sein du commando n° 4 de la *1st Special Service Brigade*.

Les années ont passé et l'anglais continue à jouer un rôle important dans la Marine. Les linguistes de réserve sont également toujours présents pour servir notre pays. Nombre d'entre eux sont membres de l'Association nationale des officiers et sous-officiers linguistes de réserve, l'ANOLiR. Celle-ci organise chaque année un voyage d'étude jumelé avec son conseil d'administration de printemps. Le thème retenu en 2024 était celui des langues dans la Marine.

Le CF (R) Carl Bois, administrateur de l'ANOLiR, a organisé cet événement avec

les équipes de la Préfecture maritime de l'Atlantique.

OPÉRATIONS MARITIMES DE L'ATLANTIQUE

Alors que l'action régalienne en mer est confiée à un seul corps constitué dans certains pays (comme l'*US Coast Guard* aux États-Unis), plusieurs administrations françaises agissent de concert dans une vaste palette de missions et une coordination au niveau central comme local, notamment une capacité commune à constater des infractions.

La fonction garde-côtes, décidée en 2009, fixe le cadre d'une coordination étroite tout en conservant le savoir-faire de chaque administration.

L'action de l'État en mer (AEM) recouvre toutes les missions relevant en mer de l'État, à l'exception des missions liées à la défense. Les missions AEM comprennent :

- sécurité maritime et sauvetage en mer ;
- sûreté maritime et portuaire ;
- lutte contre les trafics illicites ;
- action de l'État contre les rejets illicites en mer ;
- lutte contre l'immigration illégale par la voie maritime ;
- surveillance et contrôle des pêches.

Le préfet maritime est l'autorité coordon-

nant les différents acteurs dont bien sûr la Marine nationale mais aussi la gendarmerie maritime, la sécurité civile, les affaires maritimes, la douane et la SNSM.

La Marine est plus spécialisée dans les missions de haute mer ou nécessitant un niveau élevé d'engagement militaire ou de sophistication des moyens.

Les interventions mettent souvent les équipages en relation avec des étrangers, et la langue anglaise s'impose comme moyen de communication.

LE MICA CENTER

Le *Maritime Information Cooperation & Awareness Center (MICA Center)*, centre d'expertise français dédié à la sûreté maritime, à compétence mondiale, a été créé en juin 2016 pour favoriser l'échange d'information et la coopération afin de faire face aux menaces au sein du monde maritime.

Situé à Brest, ce centre opérationnel fonctionne 24 heures sur 24. Il est armé par une trentaine de personnes de la Marine nationale et de marines de pays partenaires (Espagne, Belgique, Portugal, Pays-Bas, Allemagne). L'anglais est la langue de travail.

Le *MICA Center* remplit deux missions :

- il veille en permanence pour recenser



La délégation de l'ANOLiR à l'École navale sous la statue de Neptune.

et analyser les situations et événements touchant la navigation maritime sur l'ensemble des océans ;

- il fournit aux navires et à leurs armateurs des informations sécuritaires personnalisées sur les zones maritimes à risques,

des alertes en cas d'incident, des évaluations sécuritaires, des briefings, des exercices, etc.

Il contribue au soutien des équipages des navires et de leurs armateurs en cas d'alerte de type piraterie en gardant un contact direct avec le navire attaqué ou le CSO (*Chief Security Officer*) de la compagnie, en mettant en garde les autres navires présents dans la zone, et en transmettant l'alerte vers les centres compétents pour diriger une intervention.

LA POLITIQUE DES LANGUES DANS LA MARINE

Comme dans les armées de terre et de l'air et de l'espace, les niveaux des langues étrangères sont évalués selon les profils linguistiques spécialisés (PLS) basés sur les compétences civiles jusqu'au PLS 3333. L'examen pour le PLS 4444 n'est accessible qu'à partir d'un niveau TOEIC L&R supérieur à 930.

Dans une démarche logique, la Marine nationale a défini les besoins opérationnels suivant les spécialités. Ceux-ci sont résumés dans le tableau suivant :

Groupe	Niveau	Spécialité
Groupe 0 (G0)	Anglais primordial : un niveau d'anglais est requis dès l'accès au BAT ^[1]	CONTA, OPSAé
Groupe 1 (G1)	Anglais impératif : un niveau d'anglais est requis dès la validation du BAT	ANATRAIT, GUETF, NAVIT, METOC
Groupe 2 (G2)	Anglais prioritaire : un niveau d'anglais est requis dès la validation du BS ^[2]	G2.1 : ANAROEM, ANAROIM, OPECOUT, OPLIN LOR, PNTAC, HYDRO
		G2.2 : DEASM, DETEC, ELARM, RECOM, SYNUM
Groupe 3 (G3)	Anglais important : l'anglais professionnel est enseigné dans les formations de cursus	FUSIL, DASEM, OPS SOUM, ARMAN, AVIONIQUE, PORTEUR, PNTEC, CUISI, RESTAU, MANEU, PLONG
Groupe 4 (G4)	Notions d'anglais sont nécessaires	Toutes les autres spécialités

Source : Marine Nationale

^[1] BAT : Brevet d'aptitude technique (niveau SM & MT). ^[2] BS : Brevet supérieur (niveau PM & MP)

GOLFE DE GUINÉE ET MER ROUGE

Le *MICA Center* s'adapte en permanence aux caractéristiques particulières de chaque zone surveillée et aux évolutions de la menace qui pèse sur le trafic maritime mondial.

Cette structure modulaire permet de faciliter les échanges et diffuser rapidement et directement les informations utiles aux acteurs qui en ont besoin, par des réseaux de communication adaptés et sécurisés.

Le *MICA Center* s'appuie sur des accords dédiés :

- le golfe de Guinée, dans lequel il assure le suivi des actes de piraterie et de brigandage via l'accord franco-britannique *Maritime Domain Awareness for Trade – Gulf of Guinea (MDAT-GoG)* relatif à la corne de l'Afrique, pour laquelle il hé-



Séance de travail au MICA Center.

berge la cellule de sûreté maritime *Maritime Security Centre Horn of Africa* (MSCHoA), subordonnée au commandement de l'opération de l'Union Européenne *Atalanta*, qui lutte contre la piraterie ;

- la Mer Rouge, où la navigation maritime est soumise à la menace très réelle des Houthis, qui ont déjà coulé plusieurs navires de commerce, pour laquelle il accueille les personnels du centre de sûreté maritime de l'opération européenne *Aspides* de protection de la marine marchande ;
- mais aussi, toutes les zones du globe intéressant les acteurs du monde maritime, que le MICA-Center suit au titre de la coopération navale volontaire.

La localisation unique, à Brest, permet un partage d'expertise, favorise les synergies et renforce la position du MICA Center comme acteur majeur de la sûreté maritime. Pour cela, la maîtrise de la langue anglaise est requise. Le rapport annuel résume les activités menées.

LES OPÉRATIONS

Notre délégation a été reçue par le pacha du chasseur de mines Tripartite (CMT) *L'Aigle*, le capitaine de corvette E. Tortat. Il nous a présenté son bâtiment, fait découvrir les matériels et permis d'échanger avec les membres de l'équipage sur les conditions d'intervention.

Admis au service actif en 1987, le CMT *L'Aigle* est un bâtiment de combat polyvalent ayant pour missions la détection,

l'identification, puis la destruction ou neutralisation des mines par fonds de 10 à 80 mètres.

Il assure également le guidage de convois sous menace de mines ainsi que la réalisation de travaux sous la mer et la recherche d'épaves. Basé à Brest, d'une longueur de 51 mètres et d'une largeur de 8 mètres, il est armé par un équipage de 45 marins. Les missions visent à la sécurisation des approches maritimes, notamment des accès aux principaux ports de commerce pour y garantir en permanence la libre circulation du trafic maritime, mais surtout de sécuriser le passage des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) entre l'Île Longue et leur point de dilution dans l'océan.

Les missions confiées se déroulent souvent dans un environnement international. Ainsi, le 22 mars 2024, *L'Aigle* a rejoint le *Standing NATO Mine Countermeasures Group 1* (SNMCMG1) à Stavanger, en Norvège, dans le cadre de son déploiement en mer Baltique.

Après trois semaines d'entraînements dans le domaine de la guerre des mines, *L'Aigle* a effectué deux semaines d'exercices et de navigation en formation au sein du *Task Group* de l'OTAN.

Cela a permis à l'équipage de travailler en procédure OTAN et renforcer l'interopérabilité entre les marines des États membres de l'alliance.

De nombreuses missions réelles de neutralisation de mines nous ont également été présentées avec quelques vidéos spectaculaires.

L'ANOLIR ACCOMPAGNE LES LINGUISTES DE RÉSERVE

Ce voyage d'étude a permis de mieux connaître les activités de la Marine nationale et aussi de mieux appréhender les besoins concernant le doublement des réserves.

Dans ce contexte, des opportunités peuvent se présenter pour les linguistes de réserve. Notre association est disposée à accompagner les candidats et à soutenir les réservistes souhaitant se perfectionner en langues. ■

L'ÉCOLE NAVALE

L'École navale ne se limite pas à la seule formation des « Bordaches », les futurs officiers de carrière, entrés sur concours en fin de classes préparatoires scientifiques. Elle forme aussi les officiers de marine sous contrat, les officiers spécialisés de la Marine (officiers-mariniers devenant officiers de carrière en passant par l'École militaire de la flotte), les commissaires des armées d'ancrage Marine ainsi que tous les autres officiers d'active ou de réserve. Via l'École de manœuvre et de navigation, l'École navale est enfin chargée de la formation de tous les marins des spécialités à dominante nautique.

Notre délégation a pu, lors de sa visite à l'École de navigation colocalisée, s'initier à la manœuvre d'un bâtiment dans un simulateur permettant de reproduire des conditions variables (mer plus ou moins agitée, de jour ou de nuit) et reconstituant donc un environnement de la passerelle très réaliste.

Dans ces différentes filières, l'enseignement de l'anglais est toujours présent. Sous différents aspects, l'École Navale se distingue donc de ses homologues des armées de terre ou de l'air et de l'espace.

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

LE MOT DU LIEUTENANT-COLONEL (H) STÉPHANE DE PAUW

PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT NATIONAL DES ORGANISATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

MES CHERS CAMARADES,

Lors de mes déplacements en régions, je vous rappelle la mission générale qui nous est donnée par les autorités civiles et militaires ainsi que les axes de progression que le bureau national vous demande de mettre en place parce que nous sommes soucieux de ce qui vous soucis et que nous devons avancer ensemble pour l'avenir de la réserve et de vos associations.

Pour ce qui concerne la ligne directrice et la mission qui nous est confiée, notre ministre des Armées, Sébastien Lecornu nous a adressé un message clair. Je cite : « *Nous sommes invités à penser différemment, à prendre des risques et faire preuve d'audace. Et s'il y a un sujet sur lequel nous devons prendre encore plus de risques, c'est la place et le rôle des réservistes au sein de notre défense nationale qui ne peut reposer en 2024 que sur nos seuls soldats d'active.* »

La programmation militaire nous donne les moyens de faciliter l'engagement des citoyens qui souhaitent concourir à la défense nationale. Les mesures prises produisent leurs effets : le nombre de réservistes opérationnels étaient de 37 000 en 2022, ils sont aujourd'hui de 43 000. L'objectif étant de 80 000 en 2030 et 105 000 en 2035 permettant de tendre à un modèle d'armée nouveau, avec un réserviste opérationnel pour deux militaires d'active ».

Il faut prendre les choses dans le bon ordre : tout d'abord remplir la mission première d'amener notre jeunesse vers la ROI et le recrutement. Et ensuite seulement, donner une image dynamique de nos associations de réservistes en proposant des activités en correspondance avec les besoins et envies de nos jeunes, à condition de les questionner préalablement, pour les attirer et les conserver dans nos associations territoriales et nationales. Le contraire serait improductif et probablement un échec.

Maintenant l'état des lieux que je dresse depuis ma prise de fonction en avril 2024, en tenant compte de vos messages et des nombreux échanges que j'ai pu avoir avec vous, me font constater que les difficultés que vous rencontrez dans vos régions sont nombreuses et récurrentes.

Bon nombre de vos AOR ne répondent plus à l'appel et vous avez pour certains d'entre vous l'impossibilité de garder un contact direct et fréquent avec



celles-ci. Tous les conseils de région ne sont pas organisés ne permettant pas ainsi de fédérer vos associations territoriales et de conserver le lien qui seul peut assurer la pérennité et la survie de notre maillage national.

La situation est préoccupante et je vous invite de nouveau à reprendre la main sur votre périmètre régional et de répondre présent à toutes les sollicitations de notre Union pour que nous puissions nous même répondre aux attentes de nos autorités qui attendent de nous des résultats au regard de la subvention attribuée. Je l'ai déjà dit par ailleurs. Pour répondre à une question que peut-être vous êtes-vous posée – que peut faire l'UNOR pour mieux aider les régions et les AOR qui les composent ? – ou répondre à une question encore plus simple « à quoi sert l'UNOR ? », voici le fruit de nos cogitations et les pistes de réflexions :

Tout d'abord, une approche très généraliste avec la défiscalisation des cotisations aux associations nationales et territoriales affiliées à l'UNOR.

L'UNOR est un point d'entrée identifié pour son contact avec ses membres où qu'ils soient sur notre territoire. Elle est animatrice et facilitatrice d'interactions d'un réseau interarmées/services et inter-grades (et catégories) au niveau national et territorial. Elle permet un partage de bonnes pratiques entre les membres, une diffusion de l'information institutionnelle et réglementaire actualisée sur la réserve vers les territoires et les réservistes.

Elle peut faire remonter les initiatives, problématiques des réservistes et leurs associations de la base

vers les décideurs centraux. Elle est porte-parole des réservistes à travers leurs associations, elle peut générer des partenariats avec des institutionnels dont peuvent bénéficier les réservistes adhérents des associations (IGESA, contrats de prévoyance assurance réservistes, etc.).

C'est un rouage essentiel dans la promotion de l'idée de réserve dans la société, de l'intérêt des réservistes au sein de l'institution et auprès du monde civil. Elle poursuit l'œuvre centenaire commencée après la Première guerre mondiale. Enfin, l'UNOR représente le poids d'une fédération ou plutôt d'une Union vis-à-vis de l'institution et, je le précise, l'Armée ne souhaite qu'un interlocuteur reconnu comme valable et légitime.

Pour ce qui concerne une approche plus pratique, l'UNOR doit être en mesure d'apporter, en contrepartie d'une cotisation encaissée, un service :

L'UNOR pourrait prendre un abonnement pour une aide juridique à laquelle tout membre d'une AOR pourrait avoir accès. En contrepartie de la mise en place d'activités de recrutement et de mise en valeur d'activités conjointes avec l'active, le niveau de contribution de l'UNOR pourrait être plus significatif. Chaque AOR qui organiserait des événements significatifs et/ou remarquables pourrait, une fois par an, bénéficier d'une mise à l'honneur par une publication dans la revue *Armées & Défense*.

Chaque AOR pourrait bénéficier, dans la mesure du possible et compte tenu des places disponibles, d'une invitation au défilé du 14 Juillet à Paris.

Vous avez à présent la main sur les nouvelles bonnes pratiques à mettre en place au sein de notre Union, il n'y a pas « nous » et « vous », il y a un collectif animé par des savoir-faire et une volonté commune d'avancer ensemble.

Nous ouvrons donc le débat sur les attentes de votre région et de vos AOR, et je vous remercie par avance de nous faire remonter toutes vos meilleures idées pour transformer notre Union en un outil toujours plus efficace et de répondre à cette question « *Comment peut faire l'UNOR pour mieux aider les régions et les AOR qui les composent ?* ». Vous avez deux heures !

Fidèle à ma devise « *On pousse la terre et on avance* ».

Vive l'UNOR, vive la France ! ■



HOMMAGE

AU REVOIR PAUL

Le lieutenant-colonel (H) Paul Prieur, vice-président de l'AOR de Paris, et grande figure du monde associatif de la réserve est décédé à l'âge de 101 ans.

Paul Prieur nous a quitté le 19 juin 2024. Il était vice-président de l'Association nationale des officiers de réserve de l'infanterie (ANORI), et vice-président directeur général de l'Association des officiers et réservistes de Paris et de la région parisienne (AORP). C'est cette dernière association qui a occupé une grande partie de sa vie.

LE STO À NUREMBERG

Né en 1922, Paul Prieur commence des études de droit très vite interrompues non pas par la guerre, car il est trop jeune pour être mobilisé, mais par les conséquences de celle-ci. Jeune homme de la classe 42, concernée par le service du travail obligatoire (STO), il doit en effet partir en Allemagne où il travaille comme tourneur aux usines Siemens à Nuremberg.

Pour les jeunes hommes de sa génération, c'est un bouleversement. Mais pour Paul Prieur, c'est plus ennuyeux, car sa santé en est affectée. Il est très vite rapatrié pour raisons sanitaires par la Croix rouge et envoyé dans un sanatorium d'étudiants près de Grenoble.

EN INDOCHINE PUIS EN AFRIQUE

À la fin de la guerre, Paul reprend ses études et devient docteur en droit. Il s'expatrie en 1951 à Saïgon (Indochine) où il travaille pendant quatre ans dans le secteur bancaire. C'est dans cette ancienne colonie qu'il débute une carrière de réserviste, gravissant tous les grades de militaire du rang puis de sous-officier.

Il s'expatrie ensuite pendant cinq ans au Sénégal et en Côte d'Ivoire.



© Denys Chappey/UNOR

Le lieutenant-colonel (H) Paul Prieur lors des vœux de l'UNOR en 2014 à l'École militaire.

À la fin des années 1950, il revient en France. Après quelques années, il rejoint la direction des applications militaires (DAM) au Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Il est alors le chef de cabinet du directeur des tirs militaires. Il participe à tous les essais nucléaires, d'abord dans le Sahara, puis à Mururoa (Polynésie Française).

ORGANISATEUR DE CONFÉRENCES

Dès son retour à Paris, entrecoupé de longues missions, il devient chef de section au sein des troupes de marine. Il rejoint l'AOR de Paris (AORP) et occupe le poste de responsable de la section tir. Puis il s'engage progressivement dans l'organisation des sessions d'instructions. Car à cette époque,

l'AORP est étroitement liée au Centre d'entraînement pré militaire et des réserves (CEPR). Créés en 1979, ces centres sont placés sous l'autorité des DMD. Ils disparaîtront à la fin des années 1990.

Paul Prieur s'est dévoué jusqu'en 2019. Sans relâche, il a recherché des conférenciers de haut niveau pour animer neuf conférences par an, organisé deux visites annuelles, rédigé les quatre bulletins annuels incluant les précieux et larges comptes-rendus des conférences. C'est enfin lui qui était chargé du suivi des adhérents.

Paul Prieur était un modèle pour les générations suivantes : infatigable, allant toujours de l'avant, il a contribué, jusqu'à ses 98 ans, à faire vivre notre association. ■



ARMÉES-NATION

CLASSE DE DÉFENSE ET 7^e CMA À LYON

La Classe Défense qui unie le 7^e CMA au Centre scolaire Assomption Lyon Bellevue a vécu une année 2024 dense, couronnée par un Prix Armées Jeunesse.

En septembre 2023, le Centre médical des armées de Lyon (7^e CMA) signait une convention Classe Défense avec le centre scolaire Assomption Lyon Bellevue pour l'ouverture d'une option « Défense et sécurité globale ».

Ainsi, 29 élèves ont intégré cette classe dont 19 collégiens de 3^e et dix lycéens de 2nde, tous en enseignement général. Plusieurs évènements ont eu lieu entre la Classe Défense et l'unité marraine. Cela a été rendu possible par le dynamisme et la forte implication de Bertrand Segrétain, responsable éducatif de cette classe.

DÉCOUVRIR LE SSA

Le premier moment fort de l'année 2024 a été la participation des élèves à la levée des couleurs au Quartier général Frère (QGF). Cette cérémonie a été suivie d'une rencontre avec les officiers du 7^e CMA puis avec le gouverneur militaire de Lyon.

Plusieurs thématiques ont été abordées pendant l'année dont la présentation du Service de santé des armées (SSA), les principes de « Soigner, Éduquer et Protéger » et la chirurgie réparatrice, héritage des soldats de la Grande Guerre. Un médecin militaire est venu témoigner de son expérience en OPEX.

PRIX ARMÉES JEUNESSE

Les élèves ont également concouru au Prix Armées Jeunesse. Ils ont réalisé des vidéos de promotion des Écoles militaires de santé Lyon-Bron (EMSLB) et ont eu l'opportu-



Au camp de la Valbonne, les élèves ont assisté à la reconstitution et la prise en charge de blessés sur un théâtre d'opérations.

rité d'interviewer le général Sylvain, directeur de l'établissement.

Leur travail a été récompensé par le prix ex-aequo dans la catégorie « Enseignement » du Prix Armées Jeunesse, le 29 mai 2024 à l'École militaire. Ils étaient accompagnés à Paris par le médecin en chef Céline et le pharmacien en chef Bernard du 7^e CMA.

VISITE À LA VALBONNE

L'année a été aussi ponctuée d'actions et de visites dans des structures civiles et militaires, de participations à des cérémonies militaires, sources d'un réel enrichissement pour la Classe Défense mais aussi pour les encadrants militaires et civils. Ces actions ont permis de créer des liens forts

entre les différents protagonistes. Parmi les visites effectuées en 2024, on retiendra celle très marquante au camp de la Valbonne, encadrée par le CNE Didier du Régiment médical.

Les élèves ont assisté à la reconstitution et la prise en charge de blessés sur un théâtre d'opérations. Ils ont aussi testé des ateliers pratiques de brancardage et découvert les véhicules sanitaires spécifiques comme le Griffon SAN.

La mise en place de cette Classe Défense a renforcé le lien armée-nation grâce à la pédagogie de l'établissement scolaire et le vécu de l'institution militaire. Nous retiendrons tous l'enthousiasme communicatif et la ferveur des élèves lors des activités auxquelles ils ont participé. ■



COMMÉMORATION

SENLIS HONORE SES RÉSISTANTS

Comme nombre de communes de l'Oise, Senlis a fêté fin août sa libération dans le cadre des commémorations du 80^e anniversaire.

La commémoration de la libération de Senlis a été l'une des premières à obtenir le label « 80 ans de la Libération »^[1], délivré par l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG). Les différents contacts et démarches menés d'une part par Christian Lucas, ancien résistant, maire adjoint honoraire de Senlis et membre de l'AOR Oise, et d'autre part par le COL (H) Luc Pessé, président régional UNOR Picardie, président du comité de Senlis/Chantilly du Souvenir Français, vice-président de l'AOR Oise, ont porté leurs fruits.

Après un office inter-religieux dans la cathédrale présidé par Mgr Jacques Benoit-Gonnin, évêque de l'Oise, au cours duquel un vibrant hommage fut rendu à l'abbé Amyot d'Inville, chef résistant, mort en déportation et le dépôt de gerbe au Monument des déportés, deux plaques commémoratives ont été dévoilées.

UNE CACHE POUR LES AVIATEURS

Une plaque commémorative a ainsi été apposée rue du Châtel, sur ce qui était le bâtiment du Secours national pendant la guerre. Cette organisation avait pour vocation d'aider les sinistrés de guerre. Œuvre caritative nationale, elle était réputée pétainiste. C'est pourquoi les trois responsables ont pu sans être inquiétées y

cache en 1943 et 1944 plusieurs aviateurs alliés abattus par la DCA allemande.

Le réseau Comète^[2], dont la cheffe se trouvait en Belgique, leur a ensuite permis de rejoindre la France libre, puis l'Espagne. Des descendants des aviateurs américains ainsi sauvés ont fait le voyage depuis les États-Unis pour cette cérémonie. Le colonel (USAF) Jacob Brittingham, attaché de l'Air auprès de l'Ambassade des États-Unis à Paris était également présent.

LE PC DES FFI ET DES FTP

Grâce au soutien de l'Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance (ANACR), la seconde plaque révèle désormais l'emplacement du poste de commandement de l'organisation de résistance FFI/FTP de l'arrondissement de Senlis.

Mesdames Claude Dulamont, sous-préfète de l'arrondissement de Senlis, Manoëlle Martin, vice-présidente du conseil régional Hauts-de-France et Nadège Lefebvre, présidente du conseil départemental, ont activement soutenu le projet. Elles étaient présentes aux côtés de M. Éric Woerth, député de l'arrondissement et Mme Pascale Loiseleur, maire de Senlis. La délégation militaire départementale de l'Oise a fourni un piquet d'honneur en provenance du pôle interarmées



Les élus, les représentants des associations et les militaires dont l'attaché de l'Air auprès de l'Ambassade des États-Unis à Paris, réunis dans un moment solennel.

Creil-Senlis (Pics), ex-BA 110) Le colonel Bardin, nouveau DMD et commandant du Pics participait à sa première commémoration dans le département.

CONTRIBUTION DES JEUNES ET DES ASSOCIATIONS

De nombreuses associations historiques et patriotiques de Senlis et de l'Oise ont également pris part à l'organisation de cette manifestation en prêtant des documents historiques, en proposant un défilé de voitures d'époque et en associant leurs porte-drapeaux aux cérémonies.

Le conseil municipal des jeunes, les scouts et guides de Senlis, des jeunes du Service national étaient également de la partie, ainsi que de nombreux Senlisiens et Senlisiennes. ■

^[1] Pour en savoir plus sur la Mission de la Libération : www.defense.gouv.fr/mission-liberation

^[2] Réseau Comète : mouvement de résistance actif en Belgique, France, Grande-Bretagne et Espagne qui permet, sous l'Occupation, à de nombreux aviateurs alliés de regagner le Royaume-Uni.



ARMÉES JEUNESSE

UNE JOURNÉE MÉMOIRE

L'Association des officiers de réserve du Calvados a commémoré les victimes des bombardement alliés de l'Institut Lemonnier à Caen dans la journée du 6 juin 1944.

À l'occasion de la célébration du 80^e anniversaire du débarquement de Normandie l'Institut Lemonnier, important établissement privé d'enseignement à Caen, a tenu à commémorer le 22 mai dernier la disparition des victimes civiles du lycée sous les bombardements alliés de la ville de Caen.

UN PARTENARIAT LOCAL ET RÉGIONAL

À l'initiative d'un membre de l'AOR 14, officier de la réserve citoyenne et président d'un comité du Souvenir Français dans le Calvados, il a été proposé de créer un partenariat associant les échelons locaux et régionaux de l'UNOR, le Souvenir Français, l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG), le Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA), la ville de Caen, la Région, le Service historique de la Défense (SHD), et l'Association des anciens et amis de Jean Bosco, fondateur de l'Institut Lemonnier.

FORTE MOBILISATION DE L'UNOR

Toutes les autorités administratives, politiques, militaires et religieuses régionales ont été conviées à cette journée mémorielle symbolisée par le dévoilement d'une statue comportant les noms des élèves disparus sous les décombres de leur établissement.

Les familles ont été conviées à cette occasion pour visiter les locaux et ateliers du lycée et rencontrer les enseignants.

Le CIRFA de Caen a pu déployer ses vé-



Dépôt de gerbe par le colonel (H) de Saint-Martin, chancelier de l'UNOR, le capitaine (H) Lecointre, président régional Normandie, et le colonel (H) Gautier, président de l'AOR Calvados.

hicules pédagogiques interarmées sur le site. Ils étaient accompagnés de « reconstituteurs » au succès assuré au travers de leurs Jeeps et GMC.

L'UNOR a tenu sa place dans le montage de cette journée en participant aux différentes réunions préalables qui ont jalonné les six mois précédant l'évènement.

Outre le dépôt d'une gerbe déposée conjointement par les présidents locaux et le représentant du bureau national au nom de l'UNOR, une page symbolisant l'action de l'UNOR a été conçue pour être insérée au sein du recueil édité à 500 exemplaires par l'Institut à cette occasion. La symbolique de cet encart a été réalisée

par les membres du bureau de l'AOR 14.

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET PORTE-DRAPEAUX

La présence de nombreux porte-drapeaux et d'associations d'anciens combattants a contribué fortement à donner à cette prestation mémorielle une empreinte de solennité. Les rencontres ainsi favorisées avec les jeunes lycéens, comme avec leurs enseignants, ont créé une réelle symbiose répondant totalement à l'objectif recherché au travers de cette cérémonie mémorielle : transmettre aux générations suivantes. ■



GÉOPOLITIQUE

L'ORGANISATION DE SHANGHAI

Connaissez-vous l'Organisation de Shanghai pour la coopération ? À l'instar d'autres organisations internationales, l'OSC prône la sécurité collective et le maintien la paix. Sa zone d'influence couvre la région eurasiennne.



L'Organisation de Shanghai pour la coopération (OSC) est une association multilatérale qui a pour but d'assurer la sécurité et de maintenir la stabilité dans la vaste région eurasiennne, d'unir les efforts pour faire face aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces et de renforcer la coopération commerciale, culturelle et humanitaire », écrit Rashid Alimov, ancien secrétaire général de l'OSC (2016-2019)^[1].

Cette organisation trouve son origine dans une association de 1996, connue sous le nom de Shanghai 5. Elle regroupait « cinq pays ayant pour objectif de régler les problèmes frontaliers et territoriaux le long de l'ancienne frontière soviéto-chinoise », précise Mourat Laumouline, docteur en science politique dans un article au profit de l'Institut français des relations internationales^[2].

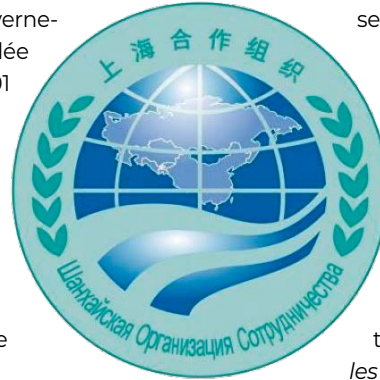
DIX ÉTATS MEMBRES

L'Organisation de Shanghai pour la coopération est donc une organisation in-

ternationale intergouvernementale. Elle a été fondée à Shanghai le 15 juin 2001 par la République du Kazakhstan, la République populaire de Chine, la République kirghize, la République de Russie, la République du Tadjikistan et la République islamique d'Ouzbékistan.

L'OSC a été rejointe par d'autres États membres depuis sa création : La République de l'Inde et la République islamique du Pakistan en 2021, la République islamique d'Iran en 2023 et la République de Biélorussie en juillet 2024.

Le nombre d'États partenaires, non membres mais participant aux discussions appelés « Partenaires du dialogue », est quant à lui passé de six à quatorze entre 2022 et 2023. Parmi ceux-ci : la Turquie, l'Égypte, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Qatar et le Cameroun. Enfin, deux États ont le statut d'ob-



© OSC

servateurs : l'Afghanistan et la Mongolie.

CONFIANCE, COOPÉRATION, MAINTIEN DE LA PAIX

La Charte de l'OSC, signée en 2002, est entrée en vigueur le 19 septembre 2003. Elle « énonce les objectifs, les principes, la

structure et les principaux domaines d'activité de l'organisation » qui

sont les suivants comme le signale le site Internet de l'Organisation :

- renforcer la confiance mutuelle, l'amitié et la relations de bon voisinage entre les États membres ;
- encourager la coopération efficace entre les États membres dans des domaines tels que la politique, le commerce, l'économie, la science et la technologie, la culture, l'éducation, l'énergie, les transports, le tourisme, la protection de l'environnement, etc. ;

^[1] « Le rôle de l'Organisation de Shanghai pour la coopération pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité » par Rashid Alimov (www.un.org).

^[2] www.ifri.org : « L'Organisation de Coopération de Shanghai vue d'Astana : un "coup de bluff" géopolitique ? » par Mourat Laumouline, juillet 2006.



Le secrétaire général de l'OSC, M. Zhang Ming, lors d'une conférence de presse à l'issue de la réunion du Conseil des chefs de gouvernement des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, en octobre 2024.

- assurer et maintenir conjointement la paix, la sécurité et la stabilité dans la région ;
- promouvoir un nouvel ordre politique et économique international démocratique, équitable et rationnel. »

ANTI-TERRORISME RÉGIONAL

L'OSC compte deux organes permanents, le Secrétariat général à Beijing (Chine) et le Comité exécutif de la Structure anti-terroriste régionale (RATS) à Tachkent (Ouzbékistan).

UN SG QUI CONNAIT BIEN L'EUROPE

L'actuellement secrétaire général de l'OSC est Monsieur Zhang Ming. Ce diplomate, diplômé de la faculté des langues asiatiques et africaines de l'Université des langues étrangères de Pékin, était précédemment ambassadeur de la République populaire de Chine auprès de l'Union européenne (2017-2021), après avoir été vice-ministre des Affaires étrangères de son pays (2013-2017) et ambassadeur au Kenya (2006-2009).

« Les buts de cette organisation sont avant tout géopolitiques », précise le site Internet de ressources de géographie pour les enseignants Géoconfluence^[3]. L'OSC a par exemple servi à régler le contentieux militaire sino-russe. « Elle vise plus globalement à stabiliser la région centrasiatique en luttant contre les mouvements fondamentalistes et séparatistes », ajoute encore Géoconfluence. L'OSC s'est depuis également élargie « à une coopération économique et commerciale ». Cette initiative se traduit par exemple – du fait de l'élargissement de l'OSC à l'Inde et au Pakistan – par l'affaiblissement de « la raison d'être principalement sécuritaire de cette organisation au profit des priorités de développement économique, allant de la lutte contre la contrebande à des décisions stratégiques. »

40% DE LA POPULATION MONDIALE

L'OSC pèse ainsi de tout son poids dans la région eurasiennne, d'une part parce qu'elle représente tout de même 40% de la population mondiale et 30% de son PIB, et par ses actions « d'organisation stabilisatrice des rivalités entre ses membres ou ses partenaires de dialogue » d'autre

part, comme le rappelle un article de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)^[4].

« Et il y en a beaucoup » souligne l'IRIS : « Russie/Chine en Asie centrale, Russie/Turquie au Caucase, Inde/Pakistan au Cachemire, Turquie/Iran et Iran/États du Golfe au Moyen-Orient, etc. ».

L'ESPRIT DE SHANGHAI

« Sur le plan interne, précise l'OSC, l'Organisation de Shanghai adhère à « l'esprit de Shanghai », à savoir la confiance mutuelle, l'avantage mutuel, l'égalité, la consultation, le respect de la diversité des civilisations et la poursuite du développement commun ».

Cet concept a été rappelé en tribune le 4 juillet dernier par le président biélorusse Alexandre Loukachenko, dont le pays venait de devenir le dixième État membre lors du sommet de d'Astana (Kazakhstan) : « Ici on s'écoute et on s'entend, personne ne dicte sa volonté à personne, même si des grands de ce monde sont représentés au sein de l'Organisation ».

À l'extérieur ajoute aussi l'OSC, « elle soutient le non-alignement, le non-ciblage dans d'autres pays ou régions et le principe d'ouverture. » ■



^[3] Géoconfluence, le site de ressources de géographie pour les enseignants : geoconfluences.ens-lyon.fr.

^[4] iris-france.org : « Sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai : l'affirmation d'un ordre mondial multipolaire ? », par Jean de Glinasty, juillet 2024.

RENCONTRE AVEC UN JOURNALISTE ET AUTEUR

« 20 ANS APRÈS, BOUAKÉ RESTE UN MYSTÈRE »

Le journaliste Thomas Hofnung revient dans un ouvrage paru aux éditions Fayard, sur le drame de Bouaké (Côte d'Ivoire) qui a coûté la vie à neuf soldats français le 6 novembre 2004. Vingt ans après, les cicatrices de cet événement ne se sont pas encore refermées. Il nous explique pourquoi.

Parlez-nous de votre parcours ?

J'ai 56 ans et suis diplômé de Sciences-Po Paris et du Centre de formation des journalistes (CFJ) quand il était encore rue du Louvre, avant son déménagement vers Bastille. Je suis depuis trois ans chef du service International du quotidien *La Croix*, après avoir effectué une grande partie de ma carrière à *Libération* comme chargé de l'Afrique au service étranger, puis des questions de défense. Sur ce poste, j'ai succédé à Jean-Dominique Merchet, bien connu dans la sphère militaire.

Entre 2012 et 2013, alors auditeur à l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHDEN), j'ai couvert pendant quelques semaines l'opération Serval au Mali pendant que mes camarades de promotion poursuivaient leur cursus à l'École militaire... Le journalisme a toujours été une passion autant que je m'en souviens. Au collège, j'avais déjà créé un journal qui s'appelait *Le Canard se déchaîne*, que j'écrivais à la machine à écrire et que je photocopiais pour le distribuer en classe.

Ce métier concentre toutes les matières que j'ai aimées pendant mes études : la politique, l'histoire, l'actualité internationale, tous ces rouages qui font tourner le monde.

Pourquoi s'intéresser en particulier aux sujets "Afrique" et "Défense" ?

Ce sont les hasards de la vie qui m'ont conduit sur ce dossier et sur ce continent. J'avais débuté mes « humanités » internationales avec le conflit en ex-Yougoslavie. À la fin de mes études, cette guerre qui faisait rage en Europe me bouleversait. Je vou-

lais comprendre comment on en était arrivé là, comment des crimes de masse pouvaient être perpétrés au cœur de notre continent.

J'ai décidé de partir en indépendant pendant deux ans en Croatie, puis en Bosnie entre 1995 et 1997. C'était la fin de la guerre, l'arrivée de l'Otan, la chasse aux criminels de guerre : Ratko Mladic, Radovan Karadzic, etc.

Cette expérience en ex-Yougoslavie a donné lieu à mon premier ouvrage, *Désespoirs de paix* (chez Atlantica) où je décris, à partir de cette expérience sur le terrain, cette période clé de l'immédiat après-guerre dans la région. C'est aussi en ex-Yougoslavie que j'ai été au contact de nombreux militaires qui faisaient partie de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), puis de l'Otan.

Un peu plus tard, quand je suis rentré à *Libération*, je pensais poursuivre sur mon élan et qu'on me confierait les questions relatives à l'ex-Europe de l'Est. Mais le journal avait besoin de renfort sur l'Afrique. J'ai démarré avec la tentative de coup d'État contre le président ivoirien Laurent Gbagbo. C'était en septembre 2002, mes premiers pas sur le continent africain.

L'un de vos précédents ouvrages (Nos chers espions en Afrique), portait, entre autres sujets, sur la perte d'influence de la France en Afrique, en raison d'une vive concurrence avec les Russes et les Chinois. Est-ce toujours le cas aujourd'hui ?

Le terrain de jeu de ces deux puissances n'est pas le même :



Thomas Hofnung, journaliste et auteur.

les Chinois qui ont renforcé leur présence depuis une bonne vingtaine d'années situent leur approche sur un terrain économique. Ils privilégient leur accès aux ressources naturelles. Quant aux Russes, leurs actions ont des visées plus politiques et sécuritaires et leurs réactions sont plus opportunistes. Ils recherchent l'effet d'aubaine en se posant cette question : « *Où peut-on déstabiliser nos adversaires ?* ».

De mon point de vue, ils ne sont pas à l'origine du sentiment anti-français. Ce sentiment préexistait et se répand chez nombre d'anciens pays colonisés. Les Russes se contentent, ce qui est déjà beaucoup, d'alimenter et d'attiser ces braises. De ce point de vue, la France est en net recul et en perte d'influence.

Revenons-en à Bouaké, sujet de votre livre. En résumé que s'est-il passé le 6 novembre 2004 ?

À cette époque-là, la Côte d'Ivoire est coupée en deux. Depuis la tentative de renversement du président Gbagbo en 2002, les troupes françaises sont en interposition sur le territoire ivoirien pour empêcher les rebelles du Nord d'atteindre les villes du Sud, en particulier Abidjan et Yamoussoukro.

Il faut rappeler que la France est présente sur place en vertu d'un accord de défense signé avec la Côte d'Ivoire lors de son indépendance, en 1960, L'opération passe sous mandat de l'ONU en février 2004 après la signature des accords de Marcoussis de janvier 2003. Cette résolution n° 1528 regroupe les forces françaises et celles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Paris tente de favoriser un processus de réconciliation politique. Mais les acteurs locaux jouent un double jeu. Les rebelles refusent de désarmer, et le régime de Gbagbo, lui, décide de se réarmer, notamment auprès d'un ancien gendarme français, Robert Montoya, reconverti dans la vente d'armes et installé au Togo après quelques démêlés avec la justice française. C'est no-

tamment par son intermédiaire que la Biélorussie fournit deux Sukhoï-25 en provenance de Biélorussie à la Côte d'Ivoire. Le processus de paix s'enlise, chacun se regarde en chien de faïence. Début novembre 2004, après un énième report du processus de désarmement, le président ivoirien décide de lancer l'Opération *Dignité* pour reconquérir le Nord, notamment la seconde ville du pays, Bouaké.

En théorie, la France aurait dû s'interposer, conformément à la résolution 1528 qui prévoit la protection des populations civiles. Mais ces résolutions sont rédigées de telle manière qu'elles restent volontairement floues, ambiguës et vagues. Les Français ne bougent pas...

C'est à ce moment que survient le bombardement du 6 novembre, ce que j'appelle « le coup de Bouaké ». À 13h20, deux Sukhoï-25 de l'armée ivoirienne bombardent la base française installée dans le lycée Descartes à Bouaké en lâchant leurs paniers de 30 roquettes. Cette attaque tue neuf soldats français de l'opération *Licorne* et un ingénieur agronome américain qui s'était réfugié dans cette base. Elle fait aussi 38 blessés dont plusieurs très grièvement. Ce sont les pertes les plus lourdes pour l'armée française depuis le Drakkar à Beyrouth en 1983.

Les représailles françaises sont immédiates. En moins d'une heure, l'armée française neutralise les deux Sukhoï, avant de détruire, sur ordre du Président Chirac, toute la flotte aérienne ivoirienne composée d'une dizaine d'aéronefs (avions et hélicoptères), stationnés à Abidjan et Yamoussoukro.

Selon vous, qui est responsable de cette attaque ? Surtout qui a donné l'ordre d'attaquer la base française ?

C'est le véritable mystère de cette affaire. Après 20 ans d'enquête, pas plus que les autorités françaises, je ne suis pas en mesure de répondre formellement à cette question, mais j'avance de nombreux éléments qui plaident pour une hypothèse en particulier, celle de l'erreur de ciblage. Plusieurs hypothèses ont été émises. Laurent Gbagbo aurait donné l'ordre, mais j'ai acquis la conviction, pour l'avoir rencontré en novembre 2004, qu'il n'était pas derrière cette attaque. Il m'a paru totalement dépassé par les événements. Mais il faut aussi noter que les hauts militaires ivoiriens de l'époque (chef d'État-major de l'armée de l'air, chef de l'Opération *Dignité*...) sont véritablement tombés des nues, eux aussi, catastrophés. Ils n'avaient aucun intérêt à s'en prendre directement aux forces françaises.

En revanche, il faut souligner le climat de paranoïa aiguë qui régnait autour de Gbagbo. Certains, à un échelon subalterne, ont peut-être été persuadés que les Français cachaient les chefs rebelles dans cette base, qu'ils faisaient mine de soutenir l'Opération *Dignité* pour mieux piéger et déposer Gbagbo une fois pour toutes. C'est pourquoi je penche pour l'hypothèse de l'erreur de ciblage.

Comment expliquez-vous que les deux aviateurs biélorusses que le Togo voulait nous livrer aient pu retourner tranquillement à Minsk ?

Dans ce domaine aussi, les théories les plus fumeuses se sont développées, comme celle qui voulait que les Français aient eux-mêmes convoyé les pilotes biélorusses au Togo. Je crois qu'ici on surestime les capacités françaises...

Après de nombreux recoupements, j'en suis arrivé à la conclusion que ces deux aviateurs et leurs six techniciens ont dû profiter du chaos ambiant pour prendre la tangente. Ces huit soldats sont passés par le Ghana puis sont arrivés au Togo où ils ont tout de suite été repérés par les forces de l'ordre locales. L'information est remontée au ministère de l'Intérieur togolais qui a appelé l'ambassade de France, en particulier l'attaché de sécurité. Lui-même a contacté Paris en attente de consignes. L'attente dure des heures. Chacun des correspondants (DGSE, Défense, Intérieur...) à l'ambassade de France à Lomé rappelle Paris. Tous se voient opposer la même réponse : « *Ce n'est pas votre affaire* ».

Le gouvernement togolais qui a mis les huit soldats biélorusses en lieu sûr relance pendant une dizaine de jours et, de guerre lasse, parce que ni Paris ni l'ambassade de France ne donne de réponse, finit par élargir ses encombrants prisonniers. Les agents de la DGSE suivent ces personnages de Lomé et jusqu'à leur transit par Londres, avant de mettre fin à leur surveillance, car les huit repartent à Minsk...

Une telle attitude ne peut que nourrir de légitimes suspicions. Mon hypothèse est notamment que le gouvernement français ne voulait pas relancer l'affaire à chaud, au moment où la tension retombait en Côte d'Ivoire. D'autant qu'il était embarrassé par le rôle joué par Robert Montoya et qu'il était en porte-à-faux en ayant laissé Gbagbo déclencher son Opération *Dignité*, croyant qu'elle allait se dérouler vite et bien se terminer... Ce qui ne fut pas le cas. Enfin, Chirac avait de bonnes relations à l'époque avec Poutine, qu'il voulait préserver.

Un procès a eu lieu en avril 2021 devant la cour d'assises de Paris. Peut-on parler de fiasco judiciaire ?

Justice a été rendue mais elle n'a pas été faite. J'ai assisté aux débats et je me suis mis à la place des familles. Elles n'ont pas obtenu les réponses espérées : Qui a donné l'ordre d'attaquer la base française ? Pourquoi cette attaque ?

Ce procès a souligné, à mon sens, de nombreux manquements. Le gouvernement de l'époque (avec Jean-Pierre Raffarin comme Premier ministre, ndr) aurait pu diligenter une enquête en flagrance et envoyer des enquêteurs sur place. Au cours des auditions, les politiques qui se sont succédé à la barre, se sont tous défaits, rejetant la responsabilité sur les autres.



Bouaké : le dernier cold case de la Françafrique (éd. Fayard, 2024) est le sixième ouvrage de Thomas Hofnung.

Michèle Alliot-Marie a clairement affirmé qu'on ne pouvait pas identifier les pilotes alors même que la France disposait de photos et de renseignements qu'il suffisait de recouper. L'affaire, d'après mon enquête, a été gérée par l'Élysée et la haute hiérarchie militaire, les ministres de l'époque ont dû assumer une décision sans avoir leur mot à dire. Finalement, les familles sont sorties meurtries de ce procès et elles sont toujours en quête de vérité. C'est d'ailleurs ce procès qui m'a incité à écrire et publier cette histoire d'une densité incroyable.

Peut-on dire que Bouaké a sonné le glas de la Françafrique ? La fin d'une époque ?

C'est en tout cas un jalon très important dans la fin de la Françafrique. La Côte d'Ivoire était alors « l'enfant chéri » de la France sur le continent africain, le symbole de l'ancien pré-carré français.

L'épisode de 2004 entraîne une rupture dans la douleur et Paris se positionne alors en retrait. La population ivoirienne n'oublie pas non plus comment les soldats français ont pris le contrôle d'Abidjan. Les esprits restent encore marqués par l'incident de l'Hôtel Ivoire qui a été le théâtre d'une fusillade entre les hommes de l'opération Licorne, la gendarmerie ivoirienne et des manifestants pro-Gbagbo. Ces jours d'affrontements ont provoqué la mort de plusieurs dizaines d'Ivoiriens et des centaines de blessés.

Dans cette affaire de Bouaké, je pense que la France a péché par orgueil, elle pensait pouvoir rétablir la paix elle-même dans son ancienne colonie. Je pense qu'on a enfin compris, à Paris, qu'on ne va pas faire le bien des Africains à leur place. Ce qui ne nous empêche pas de leur apporter un soutien. Mais la France n'est plus de partenaire central en Côte d'Ivoire, ni a fortiori dans cette région du monde. La Françafrique est devenue un astre mort.

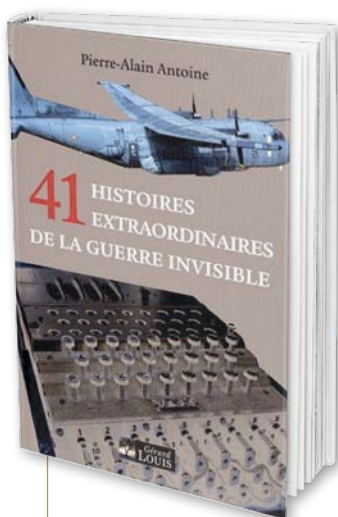
Quelles sont vos sources ? Combien de temps faut-il pour écrire un tel ouvrage ?

J'ai mené mon enquête sur près de 20 ans, par intermittences, avec un long travail d'entretiens et de plongée dans les documents. Côté français, j'ai pu reprendre contact avec les principaux acteurs. En revanche, j'ai vu de nombreuses portes se refermer en Côte d'Ivoire. C'est un sujet qui, visiblement, reste très délicat. Quant à l'écriture de l'ouvrage, elle m'a pris près de deux ans. L'actualité internationale ne m'a pas laissé beaucoup de répit !

Un autre livre en cours ?

Non pas pour l'instant. Mon esprit est dans l'actualité riche du moment ainsi que sur cet ouvrage qui a pris beaucoup de mon temps. J'aurai d'autres projets de fond comme celui, c'est certain. Car ils changent de l'éphémère que nous, journalistes, relations au quotidien. ■

LU POUR VOUS



41 HISTOIRES EXTRAORDINAIRES DE LA GUERRE INVISIBLE

L'adage populaire veut que « le diable soit dans le détail ». C'est aussi vrai pour les grandes victoires qui ont été souvent réalisées à l'aide de « petites choses » : un message, quelques électrons dans l'éther, une astuce technolo-

gique, et bien entendu l'art opérationnel du renseignement. Tous les militaires le savent : même s'il ne constitue pas l'alpha et l'oméga de la victoire, le renseignement reste l'une des clefs majeures de celle-ci ; sans lui, il est vain d'espérer vaincre. C'est un des principaux enseignements de l'ouvrage d'un expert du domaine de la guerre électronique : le colonel (H) Pierre-Alain Antoine qui signe, dans cet ouvrage, un véritable manuel de renseignement et de culture politique et militaire. Ancien pilote de Mirage IV dans les forces aériennes stratégiques (FAS), « Tonio » a poursuivi son action en commandant le Polygone de guerre électronique.

On croise dans cet ouvrage bien documenté des pans connus de la Seconde Guerre mondiale comme le décryptage du code Enigma, les *Windtalkers*, ces indiens Navajo recrutés comme radios par l'armée américaine notamment lors de la bataille de Saipan ou encore l'opération *Mincemeat* qui a fait croire aux Allemands que les Alliés débarqueraient juillet 1943 en Grèce et en Sardaigne...

D'autres fait, tout aussi impressionnants et décisifs sont moins connus comme le décodage de la machine Lorenz, l'opération *Red Stocking*, celle qui a consisté à espionner les prisonniers allemands dans le château de Trent House ou encore la construction d'une fausse ville de Paris en 1917... ■

Un ouvrage dont la grille de lecture s'inspire directement des préceptes de Sun Tzu.

AUTEUR : PIERRE-ALAIN ANTOINE
Éditions Gérard Louis - 20 €



BÉRETS ROUGES

L'éditeur Pierre de Taillac a eu la bonne idée de rééditer l'ouvrage d'Henry Corta (Henry Coutant de son vrai nom) *Bérets rouges*. Celui-ci avait été publié en 1952 par l'Amicale des anciens parachutistes SAS.

Cet ouvrage retrace l'épopée des *Special Air Service français* (SAS) voulus dès septembre 1940 par le

général De Gaulle et créés quelques mois plus tard. Les premières missions parachutées s'enchaînent notamment avec le capitaine Bergé au mois de mars 1941 à Elven, en Bretagne. En juillet de la même année, la 1^{re} Compagnie de l'infanterie de l'Air au Moyen-Orient est proche du seul théâtre d'opérations libyen où les Alliés s'opposaient aux forces de l'Axe et principalement à l'*Afrika Korps* du maréchal Erwin Rommel. Une première opération en septembre s'avère peu concluante avec une attaque contre un aérodrome en Cyrénaïque, se soldant par la capture et la mort de 22 soldats.

À la Noël 1941, Bergé et ses hommes arrivent en Égypte et dès janvier 1942, s'installent au centre d'entraînement parachutiste de Kabret, près du canal de Suez.

Acheminés par sous-marins, Bergé et cinq autres SAS détruisent en juin 1942 une partie de l'aviation allemande stationnée à Héraklion (Crète). Engagés dans la campagne de Tunisie, les SAS français rentrent en Angleterre après la guerre du Désert. De nouvelles recrues arrivent, non des « têtes brûlées » mais « *tout simplement des Français décidés à tout faire pour venger leur pays cruellement meurtri* », écrit Corta. Le 27 mai 1944, ils sont consignés au Camp de Fairford dans l'attente du Jour J. Corta sait déjà qu'ils seront parachutés en Bretagne. Ce sera chose faite dans la nuit du 7 juin au 8 juin. ■

Un ouvrage devenu culte qui nous conduit au cœur de l'action. L'un des meilleurs récits de cette formidable épopée.

AUTEUR : HENRY CORTA
Éditions Pierre de Taillac - 19,90 €



LE PETIT QUIZZ SAINT-CYR

LE PETIT QUIZZ LA SECONDE GUERRE MONDIALE

La série du *Petit Quizz* qui connaît un succès grandissant s'enrichit de deux nouveaux opus : le premier sur Saint-Cyr « *un nom qui claque et ne laisse personne indifférent* ». L'auteur rappelle que l'École a été créée le 1^{er} mai 1802 pour y cultiver « *une pépinière de talents* », et précise à quoi correspondent le casoar, la gloire, le Triomphe, le 2S ou encore le Grand Soir. De même La Galette, les Casos et le Pékin de bahut n'auront plus aucun secret pour les lecteurs. Ils découvriront que certains « sortis de Saint-Cyr » ont eu une belle carrière comme chef d'État ou académiciens... Même l'un d'entre eux fut canonisé. Et ce n'était pourtant pas le plus brillant !

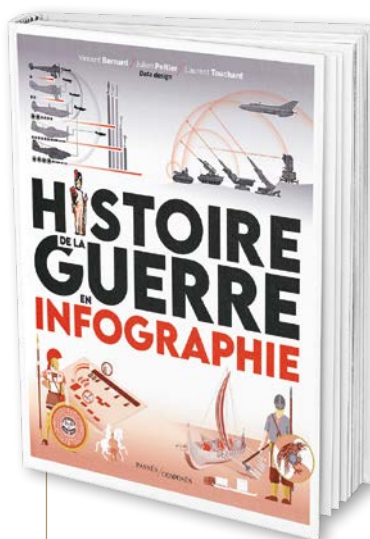
Le second ouvrage, consacré à la Seconde Guerre mondiale relate autant les raisons du conflit que les héritages de cette guerre. Combien de Français furent mobilisés ? D'où vient le terme « Boche » ? Qu'est-ce que la Milice, l'Opération *Torch*, le serment de Koufra... ?

Grégoire Thonnat retrace les grandes dates, événements et personnages importants de cette période troublée. En fin d'ouvrage, il décrit les objets emblématiques de cette guerre planétaire : le micro de la BBC, la machine Enigma, la Croix de Lorraine, les cartes et tickets de rationnement...

Dans cette série (même si on connaît les contraintes éditoriales), on aurait pu ajouter le chewing-gum ou encore la mythique Jeep Willis qui est arrivée en juin 1944 et que l'armée française a conservé jusqu'au milieu des années 1980. ■

Ces deux ouvrages qui concentrent l'essentiel de Saint-Cyr et du second conflit mondial ne peuvent qu'inviter à en découvrir plus.

AUTEUR : GRÉGOIRE THONNAT
Éditions Pierre de Taillac - 8 €



HISTOIRE DE LA GUERRE EN INFOGRAPHIE

Résumer en 140 pages les principaux conflits qui ont émaillé l'histoire de l'humanité est plus qu'une gageure. C'est un défi ! Il a été relevé avec brio par l'historien

Vincent Bernard en compagnie de ses deux acolytes, Julien Peltier et Laurent Touchard, eux aussi spécialistes des guerres. Les plus anciennes traces de guerres nous plongent dans le paléolithique, date à laquelle les armes étaient encore rudimentaires. Il faut attendre la fin du II^e millénaire avant J-C pour voir apparaître les premières armes en fer « *considérées comme un pis-aller pour le bronze* », notent les auteurs.

Les premières batailles documentées (n'oublions jamais que l'histoire est écrite par les vainqueurs) remontent au XIII^e siècle avant J-C, avec Ramsès II et la bataille de Kadesh qui fut peut-être la plus grande bataille de chars de l'histoire. L'ouvrage qui est modèle de précision historique, fait découvrir au lecteur les dispositifs chinois (T'Sin/Qin), macédoniens (Alexandre le Grand), indiens (Ashoka, Chandragupta 1^{er}) et naturellement romain.

Les siècles défilent ainsi au gré des conquêtes, des défaites (Vikings, Croisades, Gengis Khan,...) et des innovations (poudre, canons, fusils...) qui modifient le cours de l'histoire et la géographie des pays. Aucun continent, aucun aspect des guerres n'est oublié.

L'ouvrage se termine par un astucieux chapitre sur « *Constances et permanences : la guerre éternelle* » qui invite à une réflexion sur l'eschatologie des conflits. ■

Il ne manque rien dans cet ouvrage complet qui dresse un tableau synthétique des guerres passées. Un livre qui sera, à n'en pas douter, complété dans les temps futurs.

AUTEURS : VINCENT BERNARD, JULIEN PELTIER ET LAURENT TOUCHARD
Éditions Passés Composés - 28 €



COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION ÉCRIVAINS

Parmi les 1 038 Compagnons de la Libération, plus de 150 ont laissé des écrits. Les premiers qui viennent à l'esprit sont bien entendu Romain

Gary à qui l'on doit notamment *Les racines du ciel* et *La promesse de l'aube*, mais aussi l'ancien ministre de la Culture André Malraux, Dominique Ponchardier ou encore Pierre Clostermann (*Le Grand cirque*).

Alfred Gilder, secrétaire général de l'Association des écrivains combattants (AEC) a demandé à une cohorte de spécialistes de broser le portrait de 117 d'entre eux à travers les œuvres et les récits qu'ils ont produits.

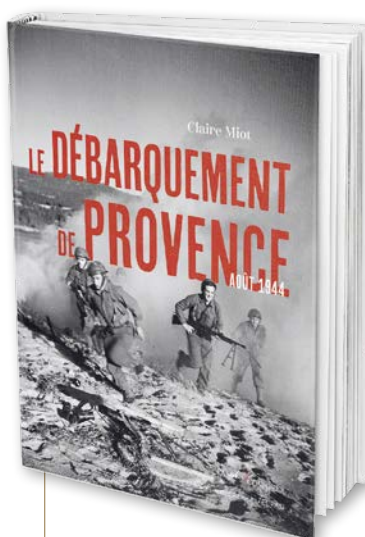
Ce ne sont pas moins de 69 auteurs qualifiés, civils ou militaires, qui se sont penchés sur le destin littéraire de ces héros, en commençant par Bertie Albrecht (« l'âme de *Combat* ») et en terminant par André Zirnheld, l'écrivain de la célèbre « Prière du para ».

Beaucoup parmi ces 117 Compagnons restent encore inconnus du grand public à l'image de Louis Armand, Roger Barberot, Gustavo Camerini, Pierre Delsol (« soldat-paysan ») Thadée Diffre et bien d'autres. Au fil des pages se dévoilent des caractères de meneurs d'hommes, quelques têtes brûlées, des moines-soldats, des médecins, d'anciens condamnés à mort... Une ribambelle de destins plus improbables les uns que les autres

Le fil rouge de ces personnages hors du commun ? Une foi inébranlable dans la France, une droiture, une honnêteté et une fidélité à toute épreuve mais également un sens de l'Honneur qui transpire dans chacun de leurs ouvrages. Comme le souligne le général (2S) Christian Baptiste, délégué national de l'Ordre de la Libération, dans sa préface, les Compagnons doivent aussi « *inspirer les jeunes générations dans leur future place dans la société* ». ■

Un ouvrage remarquable en tous points qu'il ferait bon de diffuser auprès de l'Éducation nationale, tant auprès des professeurs que des élèves.

AUTEUR : ASSOCIATION DES ÉCRIVAINS COMBATTANTS
Éditions Glyphe – 26 €



LE DÉBARQUEMENT DE PROVENCE

C'est un débarquement oublié, éclipsé par celui de Normandie, en juin 1944, mais qui à la faveur d'ouvrages comme celui de Claire Miot, parvient à se frayer un che-

min dans les pages d'histoire, dans le fil de l'actualité et finalement à reprendre toute sa place dans la grande mémoire collective.

En s'appuyant sur des archives photographiques dont beaucoup sont inédites et provenant de l'Établissement de communication et de production audiovisuel de la Défense (ECPAD), la maître de conférences à Sciences Po Aix, retrace les deux semaines de combats intenses du débarquement de Provence, placés sous l'opération *Anvil-Dragoon*.

Winston Churchill y était hostile. Mais il n'a pas pu résister à la pression de Roosevelt et d'Eisenhower qui eux aussi ont dû composer avec De Gaulle, ce dernier ayant reçu un accueil triomphal le 14 juin à Bayeux.

Le 15 août, à 8 heures, les troupes alliées débarquent en Provence ouvrant un second front en France, face à des troupes allemandes hargneuses mais vite dépassées. Pas moins de 2 000 bâtiments de guerre et autant d'avions y participent, permettant de fixer les troupes ennemies, de disposer de ports en eau profonde et de protéger ensuite le flanc droit de l'armée américaine venant de Normandie.

Hitler a d'ailleurs très vite compris qu'il ne pourrait pas couvrir deux fronts en même temps et que ses défenses, après quatre années de guerre sont affaiblies. C'est pourquoi il ordonne le retrait de ses troupes du sud de la France le 16 août 1944, à l'exception de Marseille et Toulon. Les forces françaises de l'armée B commandées par le général de Lattre de Tassigny sont placées sous l'autorité de la 7^e armée américaine du général Patch. ■

Des préparatifs à la Libération de Toulon et Marseille, Claire Miot fait plonger le lecteur dans le quotidien des militaires et des civils qui ont vécu ces jours terribles mais salvateurs.

AUTEUR : CLAIRE MIOT
Éditions Passés-Composés/ECPAD - 25 €



LE VIGILANT

Raynal Pellicer et Titwane nous avaient régalez, il y a quatre ans, quand ils avaient publié un superbe cahier graphique sur le Charles de Gaulle.

Ils récidivent, toujours chez le même éditeur avec

un aussi superbe reportage sur *Le Vigilant*, un sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE).

Les auteurs nous plongent tout de suite dans le bain de cette mission nécessairement entourée du plus grand secret. Car si la Marine a donné son accord, elle a surtout posé ses conditions : « *la date d'embarquement doit rester confidentielle y compris pour votre entourage, le nom du bâtiment ne sera révélé qu'au dernier moment* » et bien entendu, tout ce que vous verrez ne sera pas forcément publiable.

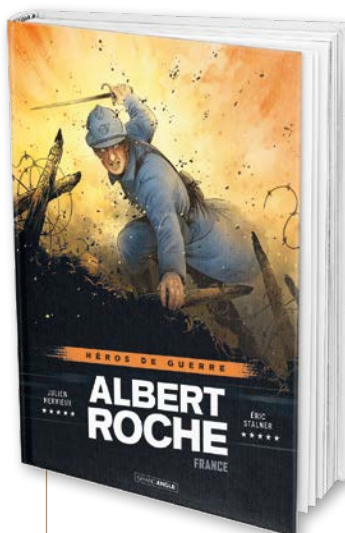
Raynal Pellicer et Titwane peuvent embarquer quelques matériels (appareil photo, disque dur, ordinateur portable) qui font l'objet d'un examen à l'embarquement et au débarquement, mais pas de téléphone portable. Ce qui est somme toute la moindre des précautions quand on embarque dans un bâtiment faisant partie de la Force océanique stratégique (FOST).

On suit pas à pas les préparatifs d'une mission qui va durer une douzaine de jours (c'est un entraînement) et qui va emporter les 220 membres d'équipages... on ne sait où. Corvée de vivres, consignes de sécurité, repas de cohésion avant départ. Puis c'est le départ du goulet de Brest, sous escorte avec remorqueurs, aviso, vedettes de la gendarmerie maritime, etc. « *Après on n'existe plus... pour les autres* », explique un vieux de la vieille. Le sous-marin va se « *diluer* » dans l'eau, tenter de devenir « *invisible* ».

Ici le mot immersion prend tout son sens. Cette immersion est même double : celle à bord du sous-marin, au plus près de l'équipage ; et celle des eaux profondes de l'océan. ■

« *Le Vigilant, c'est 14 000 tonnes de silence. Ce bateau est une tombe* », écrit Pellicer. Il est paradoxal d'écrire autant après autant de silence assourdissant. C'est sans doute ce qu'on appelle « l'expression du talent ».

AUTEURS : RAYNAL PELLICER ET TITWANE
Éditions de la Martinière - 26,50 €



ALBERT ROCHE

En marge du *Petit théâtre des opérations* qu'il a décliné en vidéos puis en format bandes-dessinées, Julien Hervieux inaugure cette fois-ci la collection « Héros de guerre », en collaboration avec Éric

Stalner à qui l'on doit notamment la très belle série *La Croix de Caen*.

Le premier à être mis en scène est « *Le premier soldat de France* », selon la formule du maréchal Ferdinand Foch. Fils de paysan, né à Réauville dans la Drôme, Albert Séverin Roche veut absolument rejoindre les rangs de l'armée française pour se battre contre les « Boches » et récupérer les territoires perdus de l'Alsace et de la Lorraine.

Mais lors de son conseil de révision en 1913, sa petite taille et sa morphologie plutôt, ont convaincu les médecins de rejeter son dossier. Mu par un patriotisme aussi ardent, Georges Guynemer a lui aussi connu une déconvenue analogue.

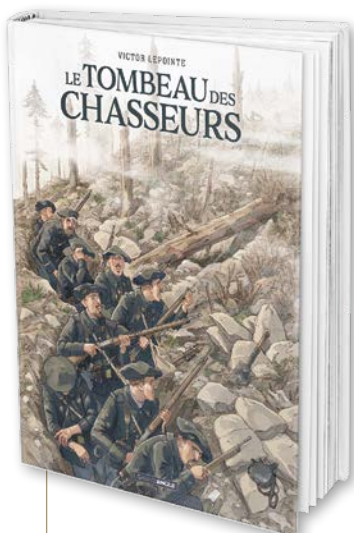
La mobilisation générale permet toutefois à Albert Roche d'intégrer les chasseurs alpins. Le programme trop exigeant conjugué à une indiscipline notoire du jeune soldat lui est fatal. Il ne sera pas envoyé au combat.

Il a cependant de la suite dans les idées et décide de désertir. Il passe naturellement en cour martiale et se défend en ces termes : « *Les mauvais soldats, on les expédie là-haut, et moi je veux aller où l'on se bat* ». Le 3 juillet 1915, il est envoyé au 27^e bataillon de chasseurs alpins engagé dans l'Aisne. Chez les Diables bleus.

À l'image de Georges Guynemer, celui dont on ne voulait pas, va multiplier les exploits au péril de sa vie. Adulé au sortir du premier conflit mondial. ■

L'idée de faire resurgir la mémoire des héros disparus doit être applaudie. La livrer sous forme de bandes-dessinées en ciblant les jeunes générations devrait, on l'espère, susciter quelques vocations.

AUTEUR : JULIEN HERVIEUX ET ÉRIC STALNER
Éditions Grand Angle - 16,90 €



LE TOMBEAU DES CHASSEUR

L'ouvrage proposé par Victor Lapointe se situe au cours de la Première guerre mondiale. Le récit se concentre sur la bataille du Linge (actuel Haut-Rhin) qui a opposé,

entre le 20 juillet et le 16 octobre 1915, l'armée française à l'armée allemande.

Les forces des généraux Louis Ernest de Maud'huy, Gaston d'Armau de Pouydraguin et du colonel Georges Brissau-Desmaillet font face aux troupes du général Otto von Schmidt. L'ouvrage met en scène le jeune Antoine Granet, qui va devoir affronter ses peurs : celle du loup, puis celle du Prussien et enfin du « Boche ».

Son régiment, le 14^e bataillon de chasseurs, stationne quelque part sur les hauteurs des forêts alsaciennes, au milieu des rochers et des sapins. Nous sommes au début de l'hiver 1914-1915. Il neige à gros flocons. Le moral n'est pas vraiment au beau fixe. Les soldats n'ont que leurs effets d'été.

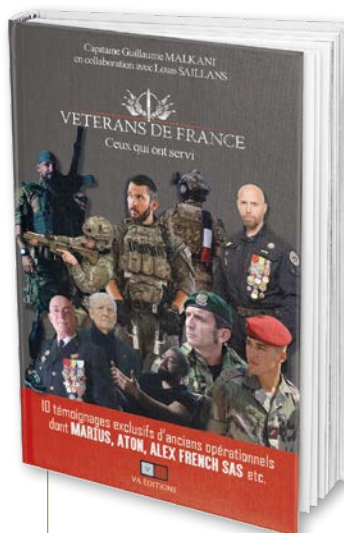
Le récit passe ensuite à l'été 1915. Antoine Granet est maintenant aux abords du Lac noir, près de Colmar. L'offensive du Linge est proche. La peur loin d'avoir disparue semble exacerbée. « *Les 75 sifflent au-dessus de nos têtes et les Boches ont compris qu'un gros coup se préparait...* ».

Le récit se veut « à hauteur d'homme » selon la formule de l'auteur. Le lecteur est happé par ce récit où l'on voit les munitions et les camarades qui viennent à manquer. Quand elle prend fin, la bataille aura fait 17 000 morts en trois mois, dont 10 000 Français, pour un gain territorial plutôt minime.

Le titre reprend le témoignage d'un ancien chasseur alpin, François Tisserand, qui avait publié ses mémoires dans son ouvrage *Le Tombeau des chasseurs*. ■

L'auteur s'est inspiré de plusieurs sources historiques, notamment des JMO des 14^e et 30^e BCAP. Ce qui donne du poids à ce très bel ouvrage.

AUTEUR : VICTOIRE LAPOINTE
Éditions Grand Angle - 15,90 €



VÉTÉRANS DE FRANCE

Ils s'appellent Pierre, Thomas, Marius, Thierry, Moyave, Mayeul, Alexandre, Roland. Tous ont la particularité, comme d'autres, d'avoir connu le feu, le stress du combat et les blessures, qu'elles

soient physiques ou psychologiques.

« *Ceux qui ont servi* » qui est le sous-titre de l'ouvrage, témoignent de leur engagement dans les opérations où ils ont été projetés.

En Indochine pour Pierre Flamen qui a passé cinq ans sur place et vécu Diên Biên Phù. À Marignane pour Thierry Prunghaud, membre du GIGN, qui participe le 26 décembre 1994 à l'assaut contre les preneurs d'otages du vol 8969 Air France. Il est le deuxième gendarme à entrer dans l'avion. Malgré de graves blessures – il prend sept balles de Kalachnikov et l'explosion d'une grenade – il parvient à neutraliser trois des quatre membres du Groupe islamique armé. Mayeul a vécu quant à lui l'embuscade d'Uzbin (Afghanistan). Il se remémore le déluge de feu qui s'est abattu sur le groupe, les difficultés à se désengager du piège tendu par les Talibans, le retour au village pour récupérer les corps des camarades avec qui on partageait un barbecue la veille !

Les mots sont forts, justes, pesés. La réalité du combat prend toute sa dimension dans le témoignage poignant de ces dix valeureux soldats. Les valeurs du courage, de l'abnégation, de la solidarité et de la fraternité y sont sans cesse rappelées. C'est un ouvrage pour ne pas oublier le sacrifice suprême auquel chaque soldat est appelé.

Ceux qui se relèvent nous montrent une force de caractère hors du commun. ■

Un ouvrage qui nous plonge dans l'intimité des vrais combattants. Une partie des bénéfices de ce livre est reversé à l'association « Vétérans de France ».

AUTEURS : GUILLAUME MALKANI ET LOUIS SALLANS
VA Éditions - 18 €



MAMAN S'EN VA-T-EN GUERRE

Les lecteurs d'*Armée & Défense* ont déjà croisé Dorothee Olliéric dans nos colonnes, à l'occasion d'une interview parue dans notre édition du deuxième trimestre 2023.

Dans l'ouvrage qu'elle vient de publier, elle se livre

un peu plus sur sa mission de « reporter de guerre », un terme qu'elle n'aime pas trop mais qu'elle reprend quand même à son compte. C'est une immersion totale dans ce métier singulier qu'elle nous fait plonger du Caire en Afghanistan en passant par les sables du Sahel et de l'Irak, par les forêts équatoriales du Rwanda, du Congo, de République Centrafricaine, de Colombie ou du Cambodge...

Elle a couvert pour France Télévisions depuis une trentaine d'années la quasi-totalité des conflits majeurs qui se sont déroulés sur la planète. Elle ne compte plus les jours où elle a partagé le quotidien des légionnaires (pour qui elle a une grande affection), celui des marsouins, des troupes d'élites, des « tringlos »...

La lauréate du prix Schoendoerffer 2018 garde en elle des images de la folie et de la barbarie des hommes, des massacres innommables, celles des entrées clandestines sur les territoires, sans visa, sans aucune autorisation avec la seule volonté de transmettre les faits tels qu'ils sont.

Elle ne cache rien du déchirement qui noue la poitrine avant de quitter mari et enfants, de la peur qui vous fait vibrer tous les membres et les sens quand les obus et les balles viennent à claquer à quelques mètres ! Elle a côtoyé la mort de près et sa vie n'a tenu qu'à un fil. Le gilet-pare-balles collé au corps et le casque lourd vissé sur la tête, la soldate Olliéric va toujours au bout de sa mission et de sa passion. ■

Cet ouvrage est aussi une ode à la vie et à l'amour, comme un contrepoint et un rééquilibrage aux désastres de la guerre.

AUTEUR : DOROTHÉE OLLIÉRIC
Éditions du Rocher - 19,90 €



HISTOIRE SECRÈTES DES SAS

Ancien membre du 13^e régiment de dragons parachutistes (le « Royal Pèlle-Pioche »), le journaliste Jean-Jacques Cécile relate une nouvelle fois les grandes et petites histoires de l'élite des forces spéciales britanniques dans cet ouvrage qui est la réédition, en poche, de son livre paru en 2015.

Nés dans les sables brûlants de l'Égypte sous l'autorité du jeune lieutenant à titre temporaire David Stirling (1915-1990), les *Special Air Service* (SAS) britanniques débutent leur carrière par un échec cuisant.

La première mission opérationnelle parachutée, effectuée le 4 octobre 1941, derrière les lignes ennemies par grand vent et sous une pluie battante se solde par un bilan catastrophique : seuls vingt-deux hommes sur soixante rentrent à la base !

Il en faut plus pour décourager ce pugnace écossais, fils de général. Quelques semaines plus tard, les SAS reprennent le chemin du combat, traversant 600 km de désert pour atteindre avec succès leurs objectifs : Syrte et Tamet.

Petit à petit, au gré des victoires et de quelques courageux revers, les unités SAS se forment une image de troupe d'élite. Elles acquièrent leurs lettres de noblesse De Bornéo à Aden, en passant par Mirbat (Oman), l'Irlande et les Malouines. Jusqu'à la lutte contre le terrorisme post 11 Septembre, les soldats sont sur tous les fronts.

Certes ce livre s'adresse avant tout aux néophytes ; cependant l'auteur dévoile l'envers du décor en présentant avec soin les protagonistes, le contexte général des opérations. L'ouvrage est d'autant plus plaisant qu'il dévoile de nombreuses anecdotes et que l'auteur a pu accéder à des archives inédites. ■

Jean-Jacques Cécile maîtrise bien son sujet sur les troupes d'élite. Il nous présente un bel ouvrage sur une formidable machine de guerre à laquelle quelques-uns de nos compatriotes ont pris part.

AUTEUR : JEAN-JACQUES CÉCILE
Éditions du Nouveau Monde - 9,90 €

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2025 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité
de la réserve
opérationnelle
et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾

■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse
complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :
Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

Signature

numéro abonné date effective du changement d'adresse

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou



RECONNAISSANCE

« PAR LE SANG VERSÉ »

Il y a tout juste 25 ans, une loi était votée à l'unanimité permettant aux étrangers servant dans les rangs de l'armée française d'obtenir de plein droit la nationalité française par le sang versé pour la patrie.

La genèse de cette loi remonte à l'année 1993, le 11 février pour être précis. Ce jour-là, le légionnaire parachutiste Mariusz Nowakowsky, d'origine polonaise, est grièvement blessé à l'aéroport de Sarajevo où le 2^e régiment étranger de parachutistes est engagé. Le légionnaire doit être amputé de la jambe gauche. Quelques temps après, il est visité à l'Institut national des Invalides, à Paris, par le ministre de la Défense François Léotard. Ce dernier lui demande ce qu'il souhaite. Le parachutiste lui répond : « Être français. » François Léotard va actionner les bons leviers et l'ex du 2^e REP obtient satisfaction : « J'avais peur de ne plus pouvoir rester dans la Légion et de devoir quitter la France. Cependant, j'estimais avoir fait quelque chose pour ce pays et je me sentais vraiment français », commente alors le légionnaire^[1].

LA LOI DU 2 DÉCEMBRE 1999

Depuis, les légionnaires et anciens légionnaires ne vont avoir de cesse de faire en-



Défilé des légionnaires parachutistes du 2^e REP au 14 Juillet 2013.

tendre leur demande : la nationalité française doit être accordée aux légionnaires qui ont versé leur sang pour la France.

En 1999, les parlementaires de l'opposition au gouvernement de cohabitation alors en place reprennent à leur compte

^[1] Propos rapportés dans un article disponible sur le site Internet soldatsdefrance.fr, Association nationale de soutien à nos soldats en opération.

cette revendication. Ils se heurtent dans un premier temps au refus de la Garde des Sceaux qui finit par se rallier à la proposition lorsque les élus de sa majorité s'emparent à leur tour du dossier.

« Dès lors, la procédure parlementaire alla très vite : le texte de synthèse élaboré par la commission des lois de l'Assemblée nationale fut voté, dans les mêmes termes, par les deux assemblées et promulgué au Journal officiel le 30 décembre », écrit Danièle Lochak, professeur de droit public à l'Université Paris X-Nanterre dans la revue *Plein Droit* n° 56 (2003).



© Los Perros pueden Cocinar/commons.wikimedia.org

La Loi n° 99-1141 du 29 décembre 1999 « modifiant les conditions d'acquisition de la nationalité française par les mili-

SON ATTACHEMENT À LA FRANCE

Dans son éditorial publié dans la revue de la Légion étrangère *Képi blanc* en avril 2011^[2], le général de division Alain Bouquin, commandant de la Légion étrangère (COM.LE) de 2009 à 2011, a écrit : « La formule « par le sang versé » a été retenue plus récemment comme appellation d'un texte de loi permettant de conférer par une procédure exceptionnelle la nationalité française à tout légionnaire blessé en opérations qui en exprime le souhait.

Après une longue « bataille » législative à laquelle la FSALE^[3] a pris une part très active, lors de son vote, cette loi a fait l'objet d'un consensus unanime de la représentation nationale. Ce texte matérialise de manière simple et évidente une réalité très concrète : peut-on mieux prouver son attachement à la France qu'en acceptant de lui donner sa jeunesse, sa santé, sa vitalité ? La République peut-elle mieux témoigner sa reconnaissance qu'en offrant à ces combattants étrangers touchés dans leur chair de devenir Français à part entière ? ».

LA PROPOSITION DE LOI

Texte de l'exposé des motifs relatifs à la proposition de loi « modifiant les conditions d'acquisition de la nationalité française par les militaires étrangers servant dans l'armée française » (22 sept. 1999) :

« L'armée française poursuit sa professionnalisation même si depuis fort longtemps certaines unités sont composées exclusivement d'engagés volontaires. L'une des plus prestigieuses d'entre elles, la Légion étrangère, accueille en son sein des militaires de toutes les nationalités provenant d'horizons et d'origines très divers.

Ces militaires sont toutefois malgré leurs disparités guidés par la volonté de servir sous notre drapeau la grandeur de la France et d'honorer fièrement l'héritage de la Légion.

Composée d'éléments d'élite, la Légion étrangère est désignée pour accomplir les missions les plus délicates sur la plupart des théâtres d'opérations extérieures. Elle illustre depuis 1831 le difficile exercice du métier des armes au prix de milliers de légionnaires morts pour la France.

Notre Nation reconnaissante accepte d'accorder la nationalité française, s'ils le souhaitent, à ces soldats étrangers qui ont accompli des services militaires dans une unité de l'armée française ou qui ont contracté un engagement volontaire d'au moins cinq ans au sein de notre armée.

Cet accès à la nationalité française constitue pour ces soldats une récompense dont ils se montrent fiers et honorés.

Cette procédure paraît d'autant plus naturelle que les légionnaires étrangers, par leur engagement et par l'éventuel sacrifice de leur vie, démontrent leur attachement à la France.

Ce lien est d'autant plus évident lorsqu'il s'illustre par une blessure au combat. Par le sang versé, le légionnaire devrait, sans attendre la fin de son engagement, pouvoir, s'il le souhaite, obtenir la nationalité française. Par ce seul fait, la France devrait accueillir officiellement en son sein ce soldat blessé.

Une telle opportunité est en outre susceptible de renforcer l'indispensable lien entre nos concitoyens et leur armée.

Cette mesure s'appliquant pour l'avenir ne peut apparaître que juste et équilibrée. Elle récompense des services manifestement exemplaires sans bouleverser le régime général d'acquisition de la nationalité française. »

taires étrangers servant dans l'armée française » va introduire dans le code civil une nouvelle disposition (article 21-14-1) : « La nationalité française est conférée par décret, sur proposition du ministre de la Défense, à tout étranger engagé dans les armées françaises qui a été blessé en mission au cours ou à l'occasion d'un engagement opérationnel et qui en fait la demande.

En cas de décès de l'intéressé, dans les conditions prévues au premier alinéa, la même procédure est ouverte à ses enfants mineurs qui, au jour du décès, remplissaient la condition de résidence prévue à l'article 22-1. » ■



^[2] Source : www.legion-etrangere.com

^[3] FSALE : Fédération des sociétés d'anciens de la Légion étrangère.



PORT D'UN UNIFORME MILITAIRE PAR LES RÉSERVISTES DE LA RÉSERVE MILITAIRE

Question écrite n° 13820 (Assemblée nationale)

9 décembre 2023 – M. Mohamed Laqhila interroge M. le ministre des Armées sur l'arrêté du 14 décembre 2007 relatif au port de l'uniforme militaire par les réservistes de la réserve militaire, les anciens réservistes admis à l'honorariat de leur grade et les anciens militaires n'appartenant à aucune de ces deux catégories, qui interdit quasi totalement le port de la tenue militaire aux réservistes militaires. Dès lors, afin de prendre en compte les préoccupations liées à la visibilité des militaires dans la société civile, les associations d'officiers de réserve et de réservistes, qui contribuent de manière significative à l'encadrement et à la formation, jouant ainsi un rôle crucial dans la résilience de la Nation et l'enseignement de la notion de défense opérationnelle du territoire, souhaiteraient obtenir le droit de porter l'uniforme, symbole de leur appartenance aux corps de défense de la Nation.

Elles sollicitent la possibilité de porter la tenue militaire française dite « F2 camouflage centre Europe CCE », tenue qui n'est plus en usage au sein des armées d'active ni de la réserve opérationnelle. Il est par ailleurs important de noter que l'arrêté susmentionné a déjà près de vingt ans et a été élaboré dans un contexte géopolitique bien différent, où l'Occident pensait pouvoir bénéficier des « dividendes de la paix » après la fin de

la « Guerre froide » et où l'on envisageait de mettre fin à la conscription.

Il appelle ainsi son attention sur l'importance de la reconnaissance de leur légitimité et de leur autorité, par la prise en considération de cette demande et en accordant à ces derniers le droit de porter leur uniforme.

Réponse publiée le 14 mai 2024

L'arrêté du 14 décembre 2007 relatif au port de l'uniforme militaire par les réservistes de la réserve militaire opérationnelle, les anciens réservistes de la réserve opérationnelle admis à l'honorariat de leur grade et les anciens militaires n'appartenant à aucune de ces deux catégories est toujours en vigueur et adapté au contexte géopolitique actuel.

Il ne nécessite pas de modification car il prévoit le port de la tenue militaire pour les réservistes convoqués par l'autorité militaire mais aussi de façon plus large à l'occasion de manifestations publiques officielles militaires ou civiles (prises d'armes, cérémonies, réunions ou fêtes) ou privées (cérémonies, réunions familiales).

Ainsi, les militaires de la réserve opérationnelle ayant souscrit un engagement à servir, les anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité et les anciens réservistes admis à l'honorariat de leur grade peuvent porter l'uniforme dans les mêmes circonstances et selon

des modalités identiques, sous réserve d'en avoir effectué la demande auprès de l'autorité compétente. Cette faculté est étendue dans les mêmes conditions aux anciens militaires quelle que soit leur situation (en dehors de la radiation pour mesure disciplinaire).

Pour sa part, le réserviste citoyen peut être autorisé par l'autorité militaire de rattachement à porter un signe distinctif permettant de clairement l'identifier et de renforcer son sentiment d'appartenance à la communauté de défense (c'est-à-dire la tenue civile avec l'insigne de la réserve citoyenne).

Les anciens réservistes opérationnels ou les anciens militaires devenus réservistes citoyens peuvent porter l'uniforme correspondant à leur état antérieur lorsqu'ils n'agissent pas en qualité de réserviste citoyen.

En revanche, conformément à l'article D. 4137-2 du code de la défense, l'uniforme ne doit comporter que des effets réglementaires et être porté au complet avec la plus stricte correction. La tenue militaire française dite « modèle F2 camouflage centre Europe » ne peut donc pas être portée au risque de brouiller la visibilité des forces armées sur le territoire national.

Pour les plus anciens adhérents des associations de réservistes qui ne seraient plus dotés d'un uniforme réglementaire répondant à ces prescriptions, la tenue civile doit être privilégiée. ■

INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<https://unor-reserves.fr>



AVANCEMENT EN GRADE DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS DANS LES TROIS ARMÉES

Question écrite n° 14408 (Assemblée nationale)

23 janvier 2024 – M. Christian Girard interroge M. le ministre des Armées sur la prise en compte du mérite dans l'avancement en grade des réservistes opérationnels dans les trois armées.

Il lui demande si leur avancement dans les groupes généraux des officiers, des sous-officiers ou officiers mariniers et des militaires du rang ne se fait qu'à l'ancienneté – et avec une ancienneté toujours plus grande que pour les militaires d'active –, ou si l'avancement de grade est également fonction de la valeur professionnelle des

réservistes. Le cas échéant, il lui demande quels sont les critères retenus pour l'avancement en question.

Réponse publiée le 14 mai 2024

L'avancement des réservistes opérationnels des armées est régi par le code de la défense. L'article L. 4143-1 dispose que « l'officier ou le sous-officier de réserve ne peut être promu au grade supérieur que s'il compte, dans le grade, une ancienneté au moins égale à celle de l'officier ou du sous-officier de carrière du même corps et du même grade le moins ancien en grade promu, à titre normal, la même année. »

D'autre part, l'article R. 4221-23 dispose que « l'avancement de grade des réservistes est prononcé uniquement au choix. » L'avancement s'effectue en fonction de l'appréciation comparée des mérites des proposables.

Chaque année, des commissions se réunissent par armée qui utilisent plusieurs critères pour proposer les réservistes à promouvoir : l'âge, les qualifications détenues, le taux d'activité mesuré par exemple en nombre de jours de service, l'aptitude à exercer un emploi de niveau supérieur, et bien sûr la manière de servir évaluée dans les notations annuelles. ■



SUPPRESSIONS DES EFFECTIFS AU MINISTÈRE DES ARMÉES EN 2023

Question écrite n° 00964 (Sénat)

3 octobre 2024 – Mme Catherine Dumas interroge M. le ministre des Armées et des Anciens combattants sur les suppressions de postes au ministère des armées en 2023. Elle note que selon le rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de l'État en 2023, publié le 17 avril 2024, 3 599 postes de militaires ont été supprimés.

Elle souligne que la baisse des effectifs ne reflète pas les engagements pris par le Gouvernement, ce dernier souhaitant créer 1 547 postes en 2023.

Elle ajoute que la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 prévoit également une augmentation significative des effectifs au sein du ministère des Armées, une augmentation nécessaire pour s'assurer de l'efficacité et de la modernité de nos armées. Elle souhaite par conséquent lui demander les raisons de ces suppressions de postes en 2023, ainsi que les prévisions de recrutements pour 2024.

Cour des comptes sur l'exécution du budget de l'État en 2023 ne correspondent pas à une politique volontaire de déflation des emplois, mais s'entendent comme une sous-réalisation par rapport à la cible en effectifs prévue par le ministère pour 2023. L'écart à la cible s'établit à - 4 000 équivalents temps plein (ETP). Le ministère des Armées et des Anciens combattants fait face à une concurrence accrue du secteur privé. Les compétences du personnel du ministère sont recherchées, expliquant les départs importants, notamment de militaires. Les difficultés constatées en 2023 répondent ainsi principalement à une problématique de fidélisation.

Dans le même temps, les recrutements ont été légèrement moindres que planifiés en début d'année 2023, même s'ils sont restés élevés sur l'année (27 071 recrutements en 2023, dont 21 140 militaires). Rapporté à 2019, le volume de recrutements en 2023 n'est en réalité inférieur que de 0,2 %. Pour autant des difficultés de recrutement concernent certains métiers et domaines critiques : ingénieurs et techniciens en

maintenance nucléaire, en maintien en condition opérationnelle aéronautique, en infrastructures, cuisiniers et personnels de restauration ainsi que cadres et techniciens du numérique. Face à ce constat, le ministère a lancé en mars 2024 la démarche « Fidélisation 360° » qui comprend une série de mesures en matière de compensation des sujétions, d'accompagnement social, de rémunération, de parcours professionnels et de conditions de vie et de travail au profit du personnel militaire et civil.

La revalorisation des grilles indiciaires des sous-officiers et officiers en 2024 et 2025, prévue par la loi de programmation militaire 2024-2030, s'inscrit dans cette démarche. En 2024, très certainement en lien avec ces annonces, le ministère constate une diminution des départs depuis le début de l'année qui laisse présager l'atteinte de la cible en effectifs de + 456 ETP prévu par la loi de finances initiale pour 2024. La hausse des effectifs militaires devrait être confirmée en 2025, une fois que les principales mesures de la démarche « Fidélisation 360° » seront déployées. ■

Réponse publiée le 5 décembre 2024

Les chiffres relevés par le rapport de la

VOUS ÊTES **RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL,** **CITOYEN OU HONORAIRE**

REJOIGNEZ-NOUS

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER, VOUS CONSEILLER
ET VOUS METTRE EN CONTACT AVEC D'AUTRES RÉSERVISTES



L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE
ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

Tél. 07 85 11 46 67 - delegue.general@unor-reserves.fr

<https://unor-reserves.fr>

